

VILLE DE MONTFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Sommaire

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Page

Introduction & Cadre réglementaire	6 & 10
I. Eléments de contexte	11
1. Conjoncture économique	12
2. Inflation	15
3. Loi de finances pour 2025	17
II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (rétrospective)	24
1. Epargne brute & éléments explicatifs	25
2. Investissements et structure de financement	32
3. Structure de la dette	34
4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT	37
5. Réforme du potentiel financier	39
6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune	43

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

	Page
III. Grandes orientations	47
1. Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficacité de nos politiques publiques	49
2. Positionner et faire rayonner la ville au sein du territoire	58
3. Faire de Montfermeil une ville éducative et durable	80
4. Faire de la qualité de vie, la marque de Montfermeil	94
5. Un programme d'investissement soutenu	107
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines	112
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel	114
2. La durée effective de travail	122
3. L'évolution de la masse salariale et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines	124

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

	Page
V. Stratégie financière	138
1. Objectifs financiers de la Collectivité	139
2. Orientations budgétaires pour 2025	141
3. Orientations budgétaires pour 2025 – budget annexe parking souterrain	151
4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	153
VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	155
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune	156
2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune	166

Introduction

Un projet de budget dans un environnement incertain

- ✓ Malgré un contexte incertain, le service public local doit se poursuivre. Le service public doit primer sur les aléas politiques, économiques et géopolitiques.
- ✓ Sur la base de la première présentation du projet de loi de finances pour 2025, La ville a réalisé le rapport d'orientations budgétaires.
- ✓ La loi de finances définitive pour 2025 pourrait encore venir aggraver le sort qui est fait aux collectivités territoriales. Pour ces raisons, la commune agira avec prudence et sera susceptible de devoir ajuster ses propositions budgétaires à l'aune des données définitives. L'assurance d'avoir les moyens financiers guidera le niveau des engagements financiers.
- ✓ La municipalité soutiendra une dynamique de service et de projets en veillant à maintenir une qualité de service public.

« Envisager le pire, espérer le meilleur » telle est la citation qui guidera ces orientations budgétaires.

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire du Rapport d'Orientations Budgétaires



Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires ;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entre les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité ;
- Être adopté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→ Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalités d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

I. Eléments de contexte

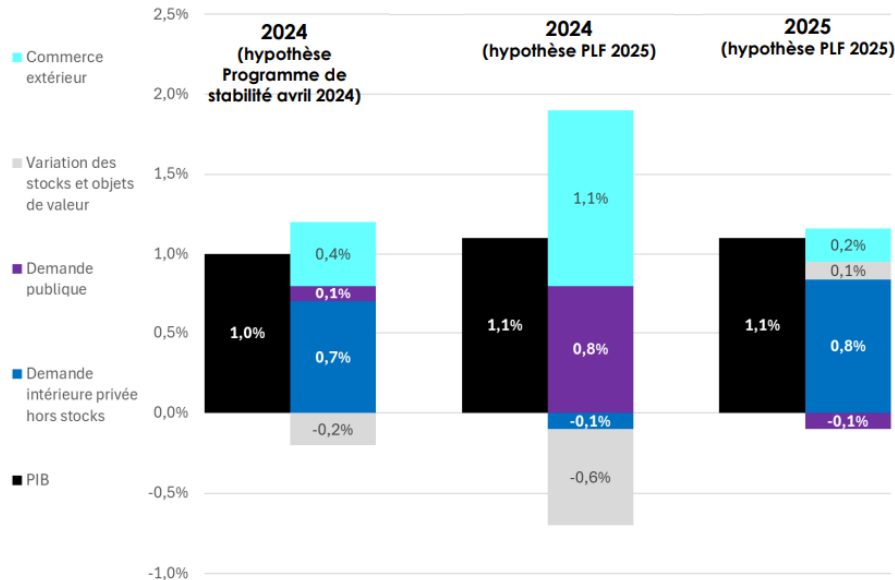
1. Conjoncture économique



I. Éléments de contexte

1. Conjuncture économique

La décomposition de la croissance du PIB



Données issues du PLF

Après un rebond de la croissance en 2021 et 2022 (suite à un repli du Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de la COVID 19), **le taux de croissance estimé pour 2025 est de 1,1%, identique à 2024**. L'inflation continuerait sa tendance à la stabilisation pour se porter à +1,8%.

Le PIB de l'année 2024 estimé à +1.1% est en phase avec les prévisions du PLF 2024 qui le portait à +1.00%, mais avec des écarts importants sur les composantes de la croissance.

Une des raisons de la contraction de la croissance en 2024 est le fort taux d'épargne des ménages, qui a eu un impact significatif sur la consommation et l'investissement privé. Il est à mettre en relation avec les taux d'intérêt pratiqués, dont la baisse devrait se poursuivre lors du dernier trimestre 2024, pour se stabiliser en 2025.

Le Haut Conseil considère cette prévision optimiste, compte tenu de l'augmentation des prélèvements obligatoires d'un point du PIB prévu au PLF.

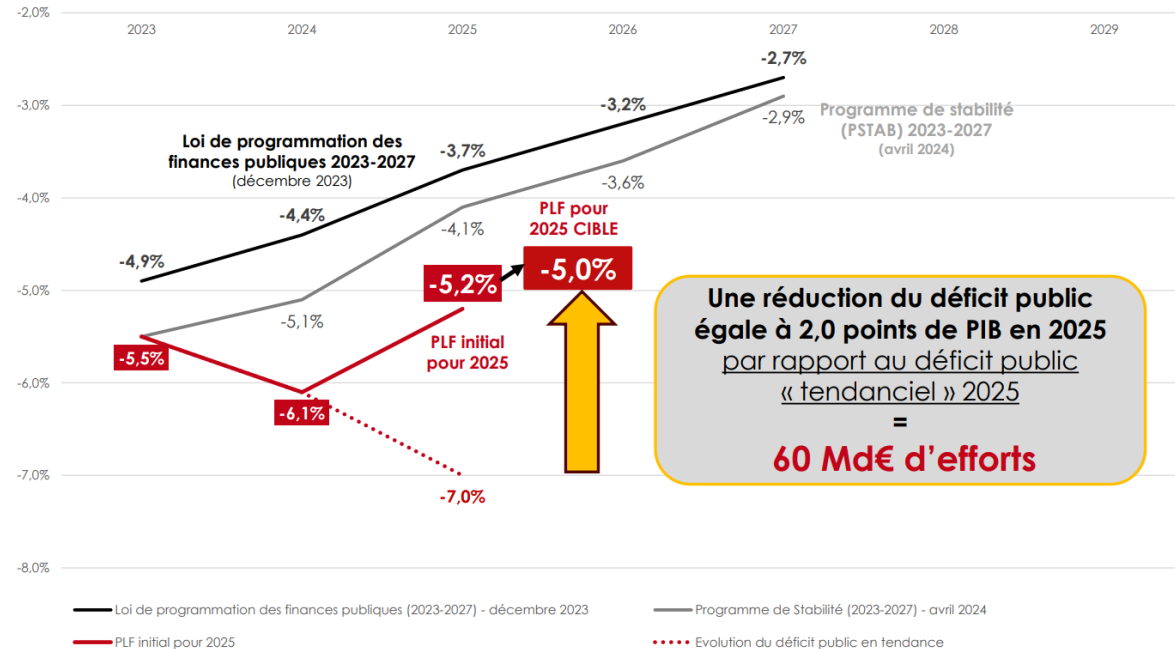
L'observation attentive de la situation économique et financière de la France mérite un optimisme moindre.

I. Eléments de contexte

1. Conjoncture économique

Le PLF 2025 traduit à l'horizon 2027 une volonté de revenir sous les 3% du PIB. Après un déficit fortement marqué par les réponses économiques liées à la crise sanitaire (2020 et 2021), les exercices 2022, 2023 représenteront un déficit révisé de -5,5% du PIB, et un exercice 2024 encore dégradé à 6,1% du PIB. A compter de 2025, il est attendu un recul du déficit pour atteindre -2,9% à l'horizon 2027.

Les administrations publiques locales seront donc mises à contribution et participeront à cet effort collectif comme indiqué ci-après. Ainsi, il est attendu par l'Etat une hausse des capacités de financements des administrations publiques locales.



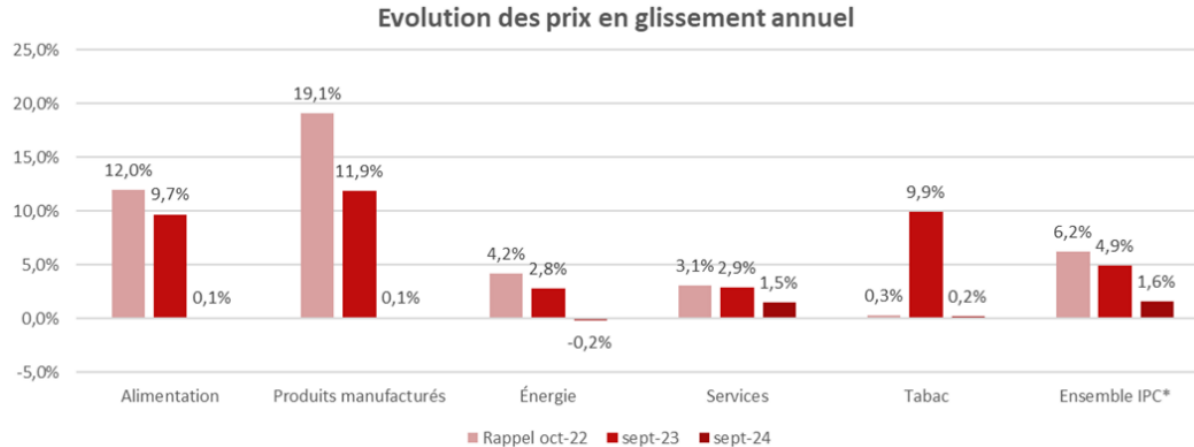
Données issues du PLF

2. Inflation



I. Éléments de contexte

2. L'inflation



Source INSEE-
Ressources
consultants

La baisse de l'inflation amorcée en 2024 devrait se poursuivre en 2025 selon l'INSEE, avec un ralentissement de l'inflation sur l'ensemble des secteurs de consommation, en particulier les produits manufacturés et l'alimentation.

Comme indiqué précédemment, la prévision d'inflation est portée à 2,5% au PLF 2025. Cependant le Haut Conseil des Finances Publiques juge cette prévision un peu élevée compte tenu de la baisse attendue de 10% des prix de l'électricité en février 2025, de la stabilité des prix de l'alimentation et des produits manufacturés, ce qui laisse entendre une baisse un peu plus nette de l'inflation en 2025. L'évolution du contexte géopolitique pèsera également sur cette prévision.

3. Loi de finances pour 2025

*Face à une situation institutionnelle complexe, ce débat d'orientation budgétaire présente des hypothèses budgétaires à l'aune du projet de loi de finances initial. Les hypothèses intégrées tiennent donc des efforts demandés aux collectivités territoriales. **La loi de finances définitive pouvant durcir la contribution demandée aux collectivités territoriales, la prudence est de rigueur.***

Les données relatives à la loi spéciale relative au budget seront intégrées au budget supplémentaire 2025 et ce afin de ne pas ralentir l'action municipale.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

Réduction des prélèvements au profit des collectivités territoriales

L'enveloppe de D.G.F. est diminuée de 10 M€ par rapport à 2024. Par ailleurs, une réduction du FCTVA est prévue pour un effort total de 300 M€. Enfin, 500 M€ seront prélevés par le mécanisme de gage via une ponction de la Dotation de Compensation des Transferts, et Compensations et Exonérations (D.C.R.T.P.) du fait la croissance mécanique de certains concours.

La mise en œuvre d'un fond de réserve au profit des collectivités territoriales

Un prélèvement de 2% des recettes de fonctionnement sur les collectivités de plus de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, puis reversé sur les trois exercices suivants, avec la possibilité de majorer ou minorer la répartition annuelle dans la limite de 10% selon la situation des établissements.

Certaines communes sont exclues de ce mécanisme en fonction de l'indice synthétique de répartition de la DSU. La commune de Montfermeil est donc exonérée de ce prélèvement.

Réduction du fond vert

Les dotations d'investissement allouées aux communes et E.P.C.I. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation Politique de la Ville s'élèveront à 1 Md € contre 2,5 Md €, soit une baisse radicale de -60%.

Pour rappel ce fond est destiné à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie.

Cet abandon partiel de l'incitation à des travaux « verts » laisse plus de marge de manœuvre aux villes pour déterminer les projets à conduire sur leurs territoires, mais n'est compensé par aucune mesure complémentaire, ce qui va mécaniquement diminuer la capacité des villes à investir.

I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

Remboursement de la TVA et FCTVA

Les recettes de TVA ont été inférieures au montant pris en compte dans le PLF 2024 (-4,8Md€), et une hausse prévue pour 2025 de 10Md€, soit une croissance de 2,9% par rapport à 2024.

Afin de compenser ce manque de recette, l'état prévoit un gel du produit de TVA affecté aux collectivités territoriales, dont l'impact pour les communes représente une diminution de 160M€.

En complément le FCTVA est supprimé pour les dépenses de fonctionnement ce qui se traduit par une perte sèche de 150 K€ par rapport à 2024, et passe de 16,404% à 14,85% en 2025 pour les dépenses d'investissement. Ainsi par exemple sur 7 millions d'euros de recettes éligibles au FCTVA c'est 110 000 € de recettes inférieures.

CNRACL

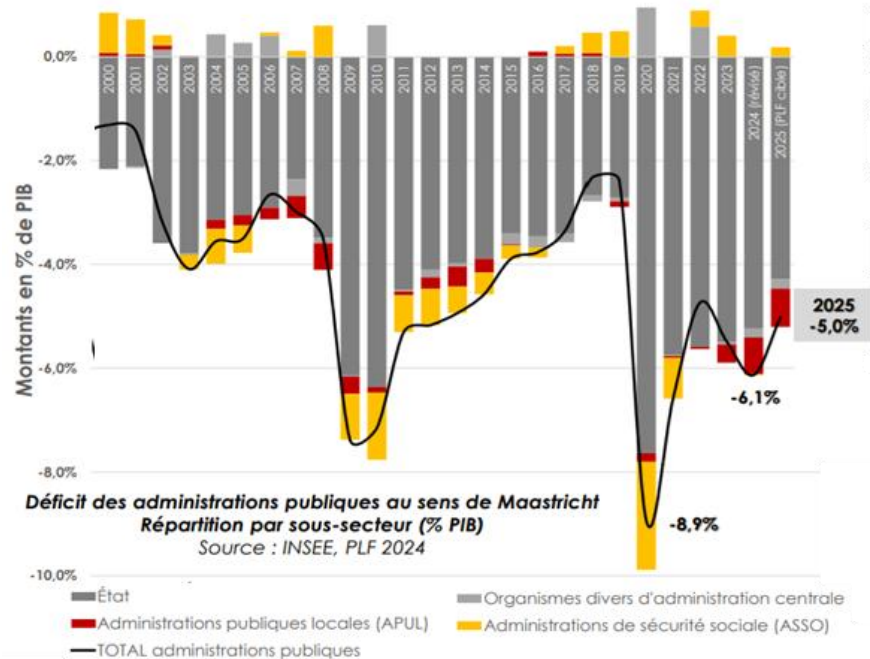
Le CNRACL augmente de 4 points pour venir compenser le déficit la caisse de retraite des fonctionnaires, passant d'un taux de 30,65% à 34,65% en 2025, et le PLF 2025 prévoit d'autres augmentations en 2026 et 2027.

En synthèse : Dans le contexte de réduction de la dépense publique visant à réduire le déficit de l'Etat, les collectivités sont ciblées, avec une baisse des concours estimé à 5 Md€ dès 2025 selon le PLF 2025, mais estimé en réalité selon l'INSEE à 8,3 Md€, malgré un besoin de financement (déficit) de 5 Md€ en 2023.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

Au travers de la loi de programmation des finances publiques 2025 il est attendu que les collectivités territoriales participent positivement à la réduction du déficit public. En effet, la contribution des collectivités s'illustre de la façon suivante :



Montants en Md€	2021	2022	2023	2024 prévi	2025 objectif
Collectivités locales	4,5	3,0	-5,5	-16,0	-19,3
Organismes divers d'administration locale (ODAL)	-5,4	-4,0	-4,4	-4,7	-2,8
Administrations publiques locales (APUL)	-0,9	-1,1	-9,9	-20,7	-22,1

Montants en % du PIB	2021	2022	2023	2024 prévi	2025 objectif
Collectivités locales	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,5%	-0,6%
Organismes divers d'administration locale (ODAL)	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
Administrations publiques locales (APUL)	0,0%	0,0%	-0,4%	-0,7%	-0,7%

Les administrations publiques locales, à l'équilibre au regard du solde public 2022, doivent contribuer à hauteur de près de 9% en poids à l'effort national de réduction du déficit public.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

Les hypothèses sous-jacentes ayant conduit à fixer un objectif de déficit public pour les seules collectivités locales à -1,8 Md€ maximum et celles retenues pour estimer le solde public prévisionnel des seules collectivités locales en 2024 ne sont pas (ou très peu) documentées.

Toutefois, quelques éléments d'analyse :

	Objectif d'un solde public 2024 à maximum -1,8 Md€	Solde public 2024 prévisionnel : -16,0 Md€	Ecart
Evolution des charges de fonctionnement des collectivités locales	Inflation -0,5 point Soit +2,0% en 2024 par rapport à 2023	Estimation +4,6%* entre 2023 et 2024	Impact : 5,9 Md€
			+
Evolution des dépenses d'investissement	+7,8% entre 2023 et 2024 d'après le PSTAB d'avril 2024	Estimation +14,9%** entre 2023 et 2024	Impact : 4,2 Md€
			+
Recettes de TVA 2024	TVA prévisionnelle 2024*** 55,0 Md€	TVA révisée 2024*** 52,5 Md€	Impact : 2,5 Md€
			+
Produits de DMTO 2024	LF 2024 : « les recettes des DMTO resteraient stables, en cohérence avec la stabilisation des taux directeurs de la BCE »	DMTO : baisse de -13%* entre 2023 et 2024	Impact : 2,1 Md€
			=
			Total : 14,7 Md€

* D'après le PSMT, octobre 2024 ; page 102

** Hypothèse : taux de croissance annuel en ligne avec données à fin juillet 2024.

*** D'après les rapports « évaluation des voies et moyens ; Tome 1 ; recettes » associés au PLF pour 2024 et au PLF pour 2025

I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

L'article 23 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoyait les modalités de participation des collectivités locales au redressement des finances à travers le respect de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL). Un dispositif de suivi et de vérification du respect de l'objectif décliné par catégories de collectivités était ainsi prévu dans cet article. En cas de dépassement de cet objectif par une collectivité, d'éventuelles mesures de sanctions étaient également prévues : privation de dotations de soutien à l'investissement, conclusion d'un accord de retour à la trajectoire et, en cas de nouveau dépassement, reprise financière par l'État.

Cette disposition est supprimée.

La collectivité devra suivre de façon très attentive les évolutions règlementaires relatives à d'autres dispositions éventuelles qui pourraient être envisagées.

Enfin l'Etat anticipe un recul de l'investissement à l'horizon 2026 (-5.7% en volume vs 2025) alors même que les collectivités sont encouragées à conduire des investissements dans la rénovation énergétique et que ces investissements les mobiliseront financièrement à moyen terme.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2025 : impact sur le bloc communal

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur 2025

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, lesquelles servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentera de 1.7%.

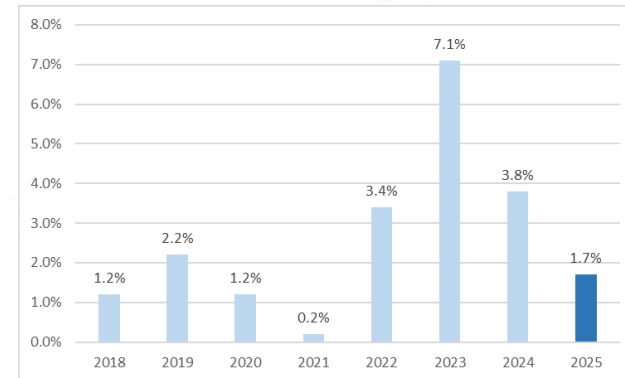
Pour rappel, les bases des locaux d'habitation et de locaux industriels sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constatée entre novembre N-1 et novembre N-2.

De nouvelles obligations en matière de présentation des budgets

Les communes de plus de 3500 habitants seront tenues de présenter un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif de l'exercice 2024 et dès le budget primitif de l'exercice 2025. Cet état ne vise que la section d'investissement. Les modalités de ces dispositions seront définies par décret.

Il est ambitionné de mesurer 3 axes : atténuation du changement climatique, adaptation aux changements climatiques et biodiversité.

Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales depuis 2018



II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (retrospective)

1. Epargne brute & éléments explicatifs



1. Epargne brute & éléments explicatifs

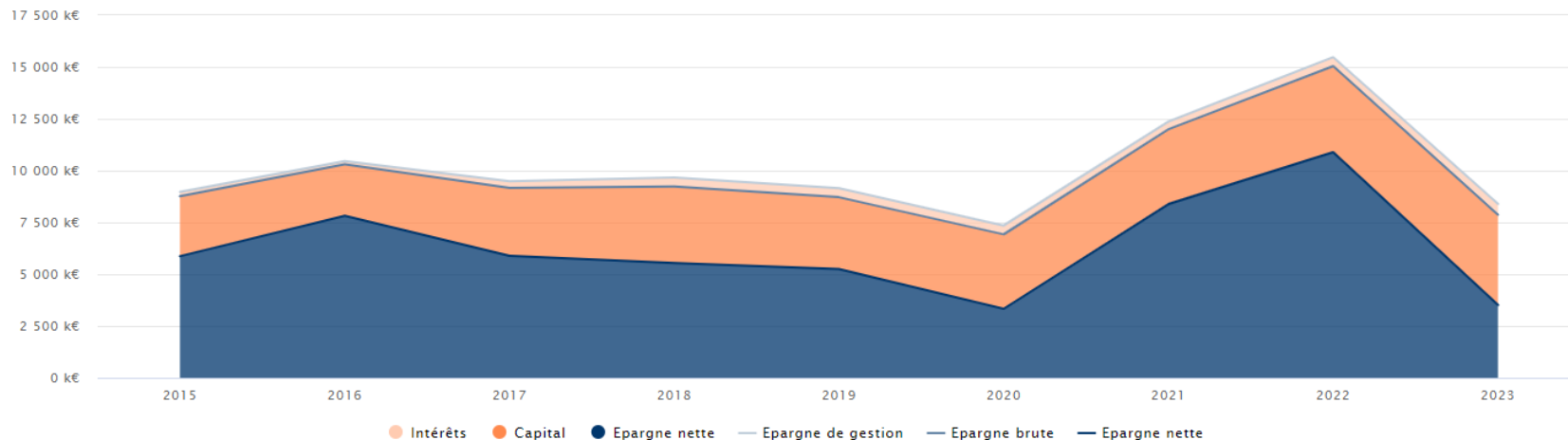
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	36 027	42 315	41 454	41 727	43 296	42 847	45 695	46 612	49 964
- Charges de fonctionnement courant	25 958	30 314	31 730	32 237	33 915	35 457	33 485	36 985	41 213
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	10 070	12 001	9 725	9 489	9 381	7 389	12 210	9 627	8 751
+ Solde exceptionnel large	-1 102	-1 542	-243	172	-224	-40	160	5 851	-351
= Produits exceptionnels larges*	58	79	39	244	79	83	324	6 335	140
- Charges exceptionnelles larges*	1 160	1 621	282	72	303	123	163	484	491
= EPARGNE DE GESTION (EG)	8 968	10 459	9 482	9 661	9 157	7 349	12 371	15 478	8 400
- Intérêts	202	156	310	424	441	425	380	435	520
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 765	10 303	9 172	9 237	8 716	6 925	11 991	15 043	7 880
- Capital	2 898	2 487	3 284	3 691	3 469	3 592	3 605	4 152	4 351
= EPARGNE NETTE (EN)	5 867	7 816	5 887	5 546	5 247	3 333	8 386	10 891	3 529

L'épargne brute est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute s'établit à un niveau très satisfaisant en 2023 avec plus de 7,8 M€. Le niveau d'épargne de l'année 2023 reste donc satisfaisant malgré une tendance à la hausse des dépenses plus importante que l'évolution des recettes.

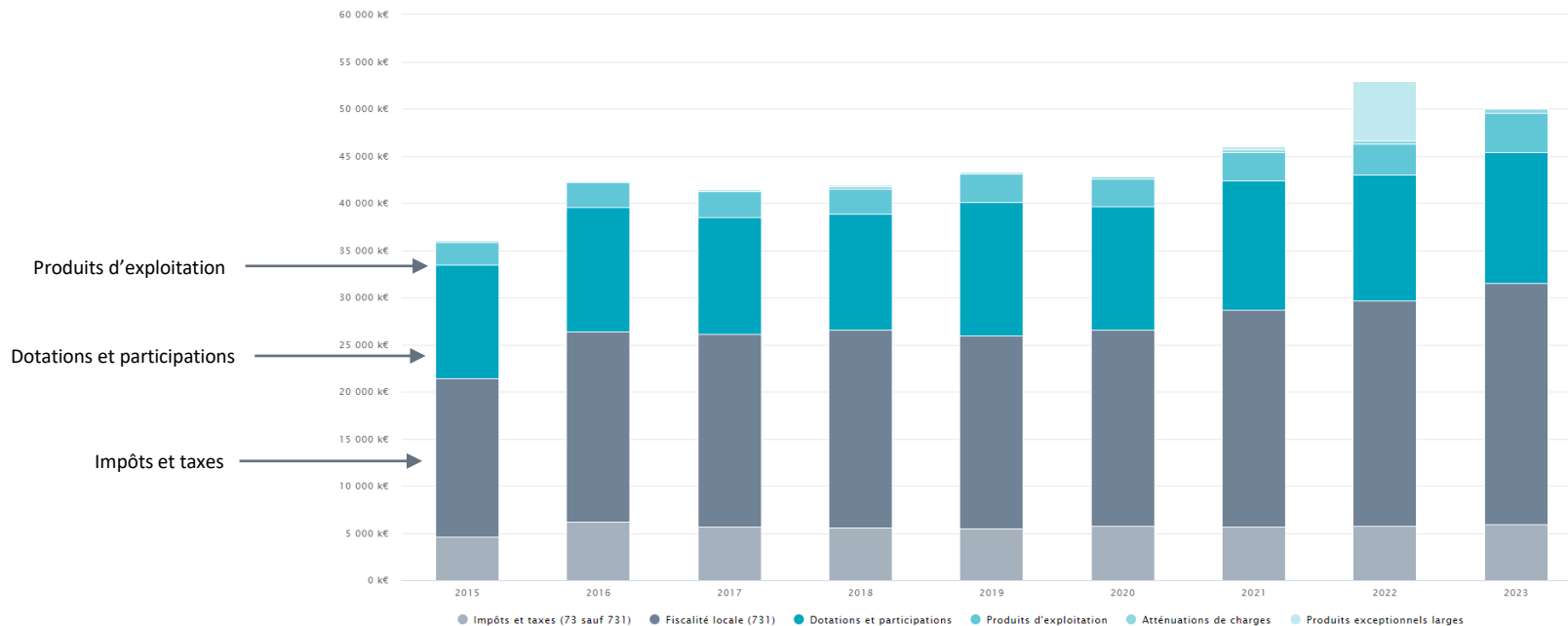
1. Epargne brute & éléments explicatifs

Marges d'épargne



La capacité d'épargne dite de gestion de la collectivité est traduite graphiquement ci-dessus (comme la somme de l'épargne nette, du remboursement du capital et des intérêts). L'épargne nette de l'exercice 2023 (3,5 M€) s'établit donc en recul par rapport aux deux exercices précédents.

1. Epargne brute & éléments explicatifs



La dynamique des recettes en 2023 varie sous l'effet des impôts et taxes et des dotations et participations. Pour mémoire, le chapitre 73 impôt et taxes intègre le FSRIF. Le niveau des contributions directes a été supérieur en 2023 à celui de 2022 (+3,7% résultant pour partie de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales).

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

1-L'évolution de l'assiette des biens soumis :

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette locaux d'habitation	26 006	26 876	27 468	28 215	29 645	32 387	34 530
Base nette locaux indus et com	3 645	3 548	3 611	3 605	3 697	3 772	3 807
Base nette FB	29 651	30 424	31 078	31 820	33 342	36 159	38 337

Programmation	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Ev° physique Base nette locaux d'habitation	1,8%	1,1%	1,0%	2,5%	1,6%	2,0%	2,6%
Ev° physique Base nette loc indus et com	0,1%	-3,0%	1,3%	-0,8%	1,8%	1,2%	0,0%
Ev° physique Base nette FB	1,6%	0,6%	1,0%	2,1%	1,6%	1,9%	2,3%

2-Le coefficient d'actualisation forfaitaire qui vient faire évoluer les bases (indexation sur l'inflation) :

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Inflation prévisionnelle LF	1,86%	1,30%	1,00%	0,60%	1,50%	4,30%	2,50%
Inflation définitive	2,48%	0,90%	0,20%	1,60%	5,30%	4,80%	2,20%
Taux d'actualisation TH	2,93%	2,20%	0,90%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%
Taux d'actualisation FB habitant	2,98%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%
Taux d'actualisation FNB	2,98%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%
Taux d'actualisation CFE, FB pro	0,63%	0,30%	0,40%	0,70%	0,70%	0,80%	0,90%

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

3-L'évolution des taux :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	22,60%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	31,67%	36,42%
Taux FB	19,22%	19,22%	19,22%	19,22%	16,22%	16,22%	32,51%	32,51%	32,51%	37,39%
Taux FNB	25,89%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%	27,18%	31,26%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

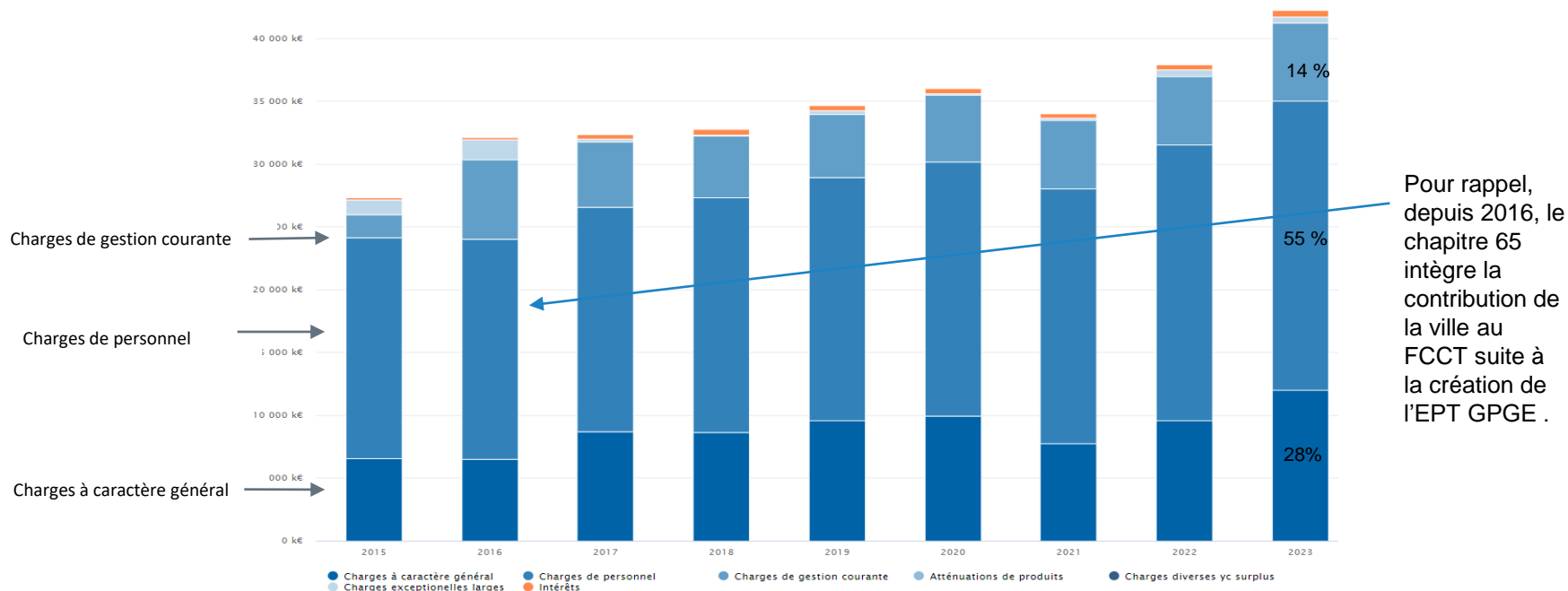
Evolution	Moy.	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Taux TH	5,4%	40,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15,0%
Taux FB	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	-15,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15,0%
Taux FNB	2,1%	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15,0%

Les produits fiscaux se présentent donc ainsi :

	k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TH		43 793	45 411	1 001	1 073	1 929	1 437
dont résidences secondaires		725	1 108	1 001	1 073	1 929	892
Base nette FB		30 424	31 078	31 820	33 342	36 159	38 337
Base nette FNB		267	272	264	255	268	279
Base nette CFE		0	0	0	0	0	0

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

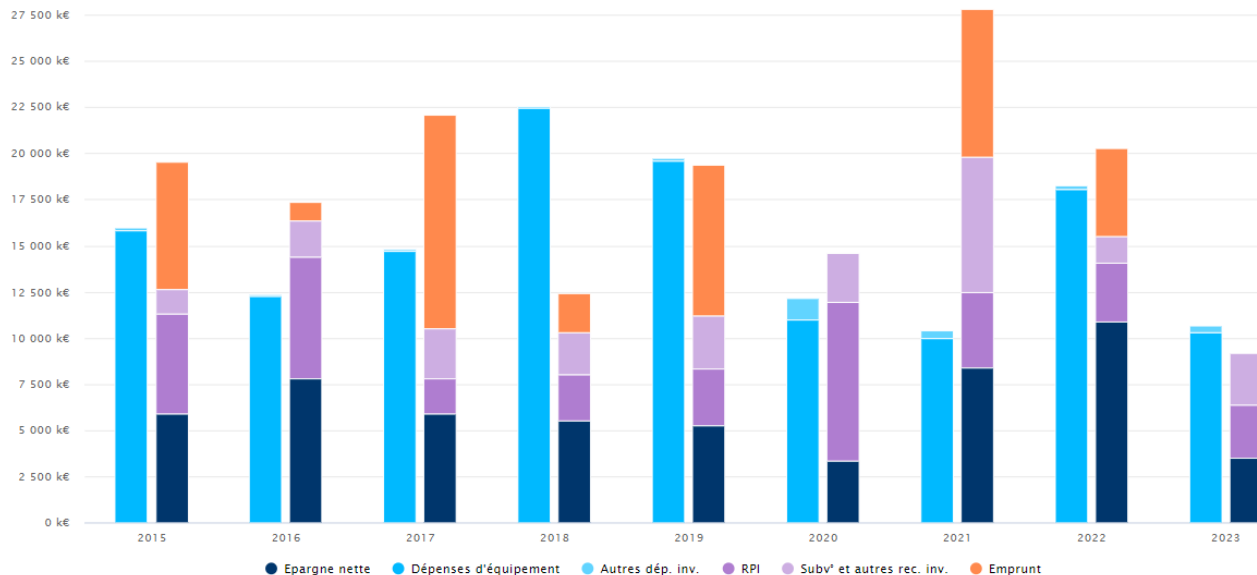


Au cours de l'année 2023, la masse salariale a progressé entre 2022 et 2021 de +1.08 millions d'euros. L'évolution du chapitre 65 intègre la contribution au FCCT ainsi que des contributions obligatoires telles que la participation au financement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Les charges de gestion courante ont augmenté entre 2023 et 2022 (+735 k€, mais diminuent en 2024 et reviennent au niveau des de 2022). Les charges à caractère général sont également en hausse (+2,4 M€) ce qui est en partie lié à l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz, et à l'inflation.

2. Investissements et structure de financement



2. Investissement et structure de financement des investissements



Pour rappel, les ressources propres d'investissement (RPI) comprennent principalement le FCTVA et les produits de cessions.

Ce graphique confronte le niveau des dépenses dites d'équipement (ex : opérations telles que l'acquisition ou l'aménagement de terrains ou de bâtiments) et les modalités de financement de ces dernières. Le niveau d'épargne nette en 2023 a couvert 32% des dépenses d'équipement et les dépenses d'équipement ont diminué de +58% sur le dernier exercice (du fait de l'incendie de l'école maternelle Jules Ferry), pour revenir au niveau de 2021. Les subventions perçues (2,8 M€) sont en progression de +25% et aucun emprunt n'a été sollicité en 2023.

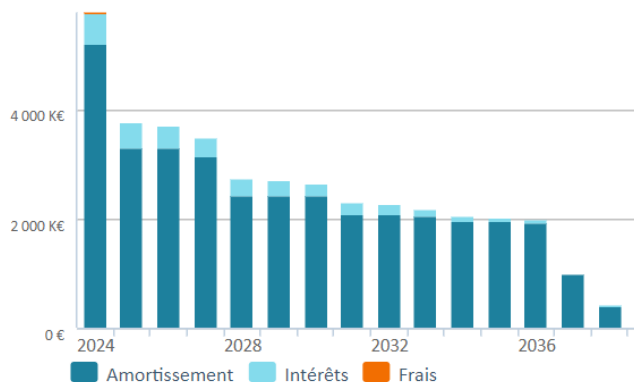
3. Structure de la dette



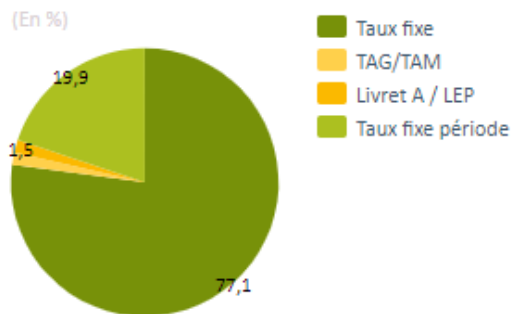
3. Structure de la dette

La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 01/01/2025 avec un capital restant dû de 30,5 M€. La dette reste sécurisée avec 97 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 3% sur des emprunts de type livret A. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

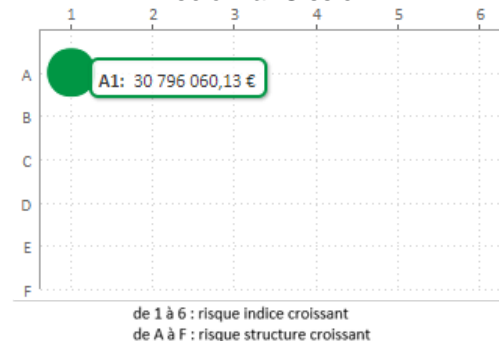
Profil d'extinction de la dette



Répartition de l'encours de dette

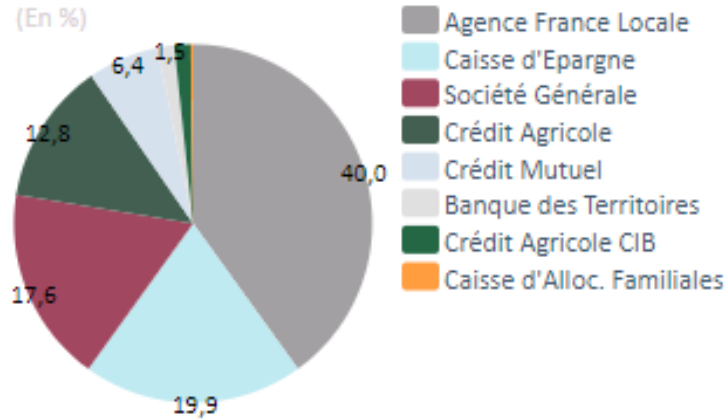


Répartition de la dette communale selon la Gissler



3. Structure de la dette

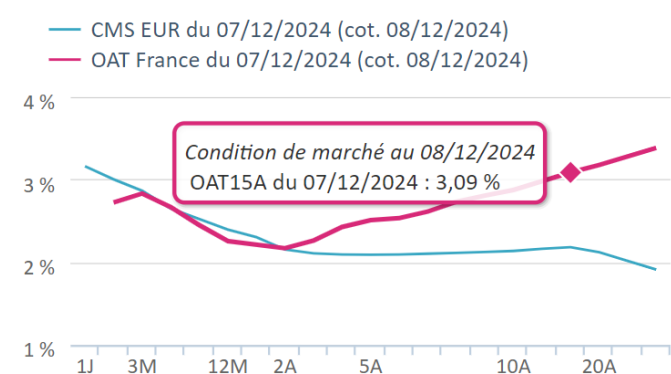
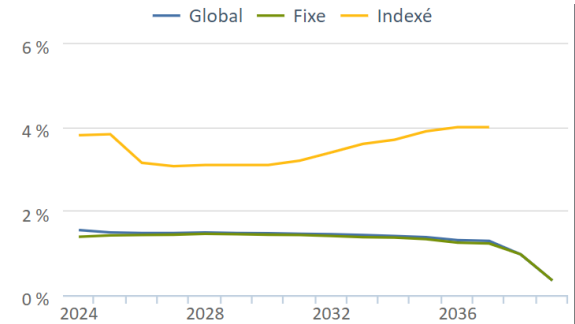
Répartition de l'encours de dette par prêteur



La répartition de la dette par prêteurs est présentée plus haut.

L'encours par habitant en 2024 était de 1095.95 € sachant que la capacité de désendettement de la ville de Montfermeil exprimée en nombre d'années est toujours entre 4 et 5 années.

A noter que le taux moyen est de 1.49% quand le taux moyen des emprunt à 15 ans est de 3.09%

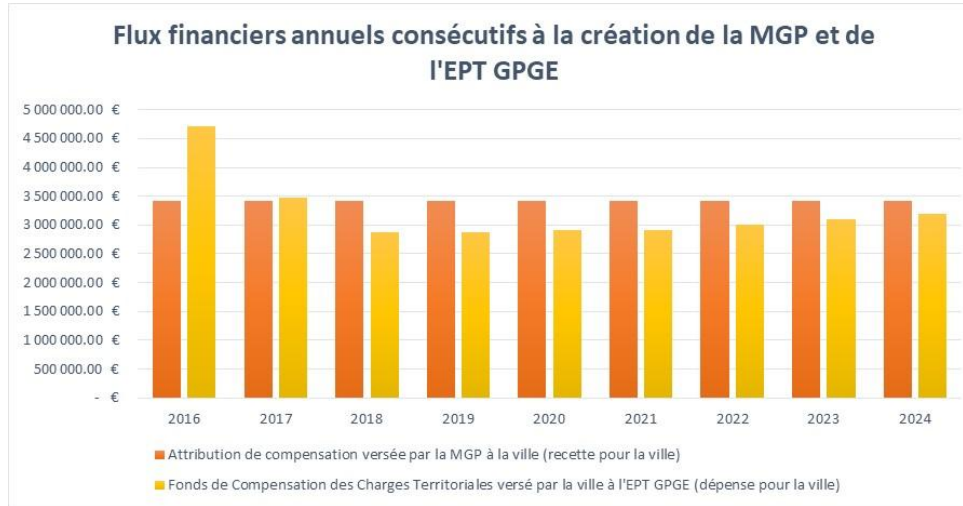


4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT



4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

Les flux financiers MGP/EPT se résument ainsi :



Le FCCT socle est en totale inadéquation avec les politiques publiques menées par le territoire pour la ville. La collectivité subit de plein fouet les effets pervers de la loi via des mécanismes de péréquation inversés qui n'ont pas à ce jour trouvé de réponse législative. **A noter que l'intégration de la ville à l'EPT a généré une perte de recettes pour la commune : attribution annuelle du FPIC -0.9 M€, atténuation des dotations liée à la péréquation -0.8 M€. Par ailleurs, la commune évalue le non retour en politiques publiques du FCCT socle à 2M€.**

5. Reforme du potentiel financier



5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Le calcul du potentiel financier a été réformé par les lois de finances 2021 et 2022.

La loi de finances 2021 a d'abord adapté le calcul du potentiel financier aux conséquences de la réforme fiscale avec d'un côté la suppression de la taxe d'habitation et de l'autre l'exonération de 50% des bases de CFE et de foncier bâti des établissements industriels.

A cette réforme, est venu s'ajouter celle votée en loi de finances 2022 qui a élargie les ressources prises en compte dans le potentiel financier, à savoir : les droits de mutation (DMTO), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés.

Un mécanisme de lissage est prévu sur la période 2022 à 2028. Ce lissage a pour objectif de permettre une prise en compte progressive des effets de la réforme.

L'impact de la réforme sur le potentiel financier estimé en 2023 était le suivant :

En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Potentiel financier avant correction	26 731	29 978	31 547	33 503	34 963	36 101	37 078	38 270
- Correction		-2 956	-2 660	-2 365	-1 773	-1 182	-591	0
= Potentiel financier	26 731	27 022	28 887	31 138	33 190	34 919	36 487	38 270

5. Réforme du potentiel financier pour Montfermeil

Bases brutes potentiel fiscal	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Potentiel fiscal/financier										
Potentiel fiscal 3 taxes initial	15 636	23 011	24 380	26 443	27 885	28 719	29 540	30 501	31 494	32 432
+ Taxe additionnelle au FNB n-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Compensation pondérée FB indust. n-1		16	17	18	19	19	19	20	20	20
+ Potentiel ménages ventilé de l'EPCI	5 262	159	158	298	153	155	157	160	162	164
= Potentiel fiscal 3 taxes (potentiel finar	20 898	23 187	24 554	26 760	28 056	28 893	29 717	30 680	31 676	32 617
+ Taxes déchets, pylones et publicité ext		0	0	24	8	8	8	8	8	8
+ DMTO (moyenne 3 ans)		846	900	956	948	826	726	750	783	800
+ Attribution de compensation n-1	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424	3 424
+ DCRTP et FNGIR n-1 ventilés de l'EPCI	- 284	- 291	- 290	- 286	- 286	- 286	- 286	- 286	- 286	- 286
+ Compensation part salaires ventilée de	1 788	1 794	1 750	1 715	1 687	1 623	1 558	1 494	1 429	1 365
+ Potentiel pro ventilé de l'EPCI (FPZ, FPL	3 707	3 902	4 016	4 187	4 291	4 413	4 532	4 673	4 817	4 953
- Attribution compensation ventilée de l'	6 076	6 218	6 200	6 114	6 114	6 114	6 114	6 114	6 114	6 114
+ Correction du PF (LF2021)		- 2 956	- 2 660	- 2 365	- 1 773	- 1 182	- 591	0	0	0
+ Ajustement potentiel fiscal	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0
= Potentiel fiscal 4 taxes	23 458	23 711	25 495	28 301	30 241	31 605	32 975	34 629	35 738	36 767
+ Dotation forfaitaire pour Pfi	3 273	3 311	3 392	3 401	3 397	3 434	3 499	3 557	3 616	3 676
- Prélèvements sur fiscalité (FT et CCAS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Potentiel financier	26 731	27 022	28 887	31 702	33 638	35 038	36 474	38 186	39 354	40 443

Le potentiel financier estimé en 2025 est un peu plus favorable (33 638 versus 33190) . Néanmoins, l'atténuation de l'impact de cette réforme cessera au 1 janvier 2028.

5. Réforme du potentiel financier pour Montfermeil

	Dotations avec réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 418
DSU	5 134	5 258	5 388	5 518	5 639	5 753	5 862	5 970
DNP	711	689	691	675	651	638	604	565
FSRIF	2 363	2 258	2 195	2 138	2 029	1 923	1 799	1 813
Total	11 633	11 638	11 707	11 765	11 753	11 747	11 699	11 766

	Dotations sans réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434
DSU	5 134	5 262	5 394	5 530	5 664	5 799	5 932	6 066
DNP	711	713	710	711	711	710	708	708
FSRIF	2 363	2 347	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349
Total	11 633	11 755	11 887	12 024	12 157	12 291	12 423	12 557

	Impact de la réforme du potentiel financier								Total 2022/2029
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	-16	-16
DSU	0	-4	-6	-12	-25	-46	-70	-96	-258
DNP	0	-24	-19	-36	-60	-72	-104	-143	-458
FSRIF	0	-89	-154	-211	-320	-426	-550	-536	-2 286
Total	0	-117	-179	-259	-404	-544	-724	-791	-3 018

Ceci a pour effet d'introduire une perte de dynamique importante en matière de dotations (**voir estimation ci-contre réalisée en 2023**).

A l'horizon 2028, la perte de dotations serait de l'ordre de 0.7M€ par an.

Ainsi en cumulé sur la période 2022-2029, la perte de dotations est de plus de 3M€ dont les $\frac{3}{4}$ concernent l'attribution du FSRIF (dotation en lien avec l'exercice péréquation dite horizontale censée réduire les écarts de richesse entre collectivités).

6. RAPPEL DES IMPACTS DE LA CREATION DE LA MGP SUR LES DOTATIONS DE LA COMMUNE



6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution FPIC Montfermeil*	102 421	231 971	373 218	518 268	518 268	467 914	362 026	226 183	67 699	0	0	0
Perte annuelle / 2015				0	-50 354	-156 242	-292 085	-450 569	-518 268	-518 268	-518 268	-518 268
Perte cumulée / 2015				0	-50 354	-206 596	-498 681	-949 250	-1 467 518	-1 985 786	-2 504 054	

*La CACM avait opté pour une répartition dérogatoire de l'attribution FPIC attribuant à chaque membre du territoire 1/3 de l'attribution reçue.

L'EPT Grand Paris Grand Est a perçu une garantie de sortie dégressive à compter de 2016 et jusqu'en 2020 pour cette perte d'éligibilité au FPIC. Compte tenu des modalités de répartition du FPIC, spécifique à la MGP, cette garantie a été reversée uniquement à Montfermeil et Clichy sous Bois. **Au final, la création de la MGP et la perte d'éligibilité à l'attribution FPIC qu'elle a entraîné pour Montfermeil représente une perte cumulée pour la commune de 2,5 M€ depuis 2015 et de 0,5 M€ par an depuis 2021. Ce montant correspond au tiers de la fraction du FPIC, l'impact réel est davantage de la moitié du FPIC perçu historiquement (ville et l'ancienne communauté d'agglomération de CACM).**

6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

A ces effets sur le FPIC, il convient d'ajouter la perte subie par la Commune au titre de la DGF. En effet, de la même manière que les critères d'éligibilité au FPIC sont calculés au niveau de l'EPT, le potentiel fiscal de la Commune a également été calculé à l'échelle de l'EPT à compter de 20171. Ce changement de calcul a entraîné, là encore, une forme de mutualisation de la richesse (et de la « pauvreté ») et donc une variation du potentiel fiscal/financier des communes (cf. encadré 2 ci-après). Si le potentiel financier a baissé pour une majeure partie des communes de l'EPT, **il a progressé de plus de 10% pour les communes de l'ex. CACM. Les deux communes les plus pauvres du territoire, Clichy sous Bois et Montfermeil, sont celles qui ont vu le plus progresser leur potentiel financier.**

	Pot. financier 2016 - (€/hab)	Pot. financier 2017 - (€/hab)	Variation 2016/2017 en €	Variation 2016/2017 en %
Clichy-sous-Bois	725	807	81,8	11,3%
Coubron	976	949	-27,0	-2,8%
Gagny	871	862	-9,1	-1,0%
Gournay-sur-Marne	1 022	970	-51,6	-5,0%
Le Raincy	1 163	1 104	-59,2	-5,1%
Les Pavillons-sous-Bois	1 072	1 065	-6,4	-0,6%
Livry-Gargan	945	937	-7,5	-0,8%
Montfermeil	865	979	114,2	13,2%
Neuilly-Plaisance	1 135	1 124	-11,2	-1,0%
Neuilly-sur-Marne	976	969	-6,2	-0,6%
Noisy-le-Grand	1 557	1 546	-10,8	-0,7%
Rosny-sous-Bois	1 235	1 254	19,0	1,5%
Vaujours	1 915	1 976	61,1	3,2%
Villemomble	1 101	1 067	-33,9	-3,1%
Moyenne EPT	1 107	1 116	9	0,8%

6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune

L'augmentation du potentiel financier a bien sûr eu des conséquences sur la DGF de la Commune. **Sur la période 2017 à 2021, la création de la MGP représente une perte totale de DGF de 3,2 M€.** Sur le seul exercice 2021, l'impact est estimé à près de 0,8 M€.

Montant DGF avec MGP

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 421	4 588	4 725	4 878	5 006	23 617
DNP	800	720	648	654	673	3 494
FSRIF	1 776	1 827	1 868	2 218	2 230	9 919
Total DGF	6 996	7 134	7 241	7 750	7 909	37 031

Montant DGF sans MGP

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 450	4 603	4 753	4 920	5 058	23 784
DNP	866	835	895	966	975	4 538
FSRIF	2 226	2 260	2 243	2 577	2 650	11 956
Total DGF	7 542	7 698	7 891	8 463	8 683	40 278

	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul
Ecart avec/sans MGP	-546	-564	-650	-713	-774	-3 247

en K€	Total 2017/2021 avec MGP	Total 2017/2021 sans MGP	Ecart avec/sans MGP
DSU	23 617	23 784	-166
DNP	3 494	4 538	-1 044
FSRIF	9 919	11 956	-2 037
Total	37 031	40 278	-3 247

III. Grandes orientations

1

Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficacité de nos politiques publiques

2

Positionner et faire rayonner la Ville au sein du territoire

3

Faire de Montfermeil une ville éducative et durable

4

Faire de la qualité du cadre de vie, la marque de Montfermeil

5

Un programme d'investissement soutenu

1. Soutenir et moderniser l'administration pour renforcer l'efficacité de nos politiques publiques

1.1. La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux et la création d'une direction de la transformation numérique

Parce que l'efficacité d'une administration repose sur des moyens informatiques optimisés, la commune a lancé un vaste programme de modernisation. Cette modernisation repose sur 4 chantiers fonctionnels et techniques. Ce plan de modernisation suit son cours avec des actions qui vont se poursuivre jusqu'en 2026. Les 4 blocs sont présentés ci-après :

Modernisation technologique du SI

- Acquisitions et équipements à prévoir pour le nouveau tiers lieu numérique
- Basculement d'office 365 vers des licences office au poste de travail
- Déploiement de solutions de mobilité auprès des encadrants
- Développement d'une infrastructure agile et plus performante
- Equipement de 2/3 salles de moyens de visio modernes
- Equipement wifi Ruche
- Installation informatique centre social
- Installation informatique relais petite enfance
- Mise en œuvre des prérequis techniques pour un travail en mobilité
- Mise en place d'un système centralisé de chiffrement des mails envoyés
- Refonte de la gestion des répertoires partagés
- Acquisition solution gestion gros fichiers
- Remise à niveau sur le plan technique de la téléphonie
- Refonte de l'infrastructure SI de la Police Municipale
- Mise en place d'une solution de sauvegarde
- Refonte informatique de la politique d'accès aux bâtiments

1.1. La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux et la création d'une direction de la transformation numérique

Outils collaboratifs / Dématérialisation

- Acquisition d'un logiciel de gestion du courrier
- Acquisition d'un module de gestion des scrutins
- Déploiement de la DEMAT avec parapheurs et tiers de télétransmission (BATCH PASTELL)
- Mise en place du PESV2 (Aller / PJ /RH, RETOUR, Inventaire...)
- Parapheur Actes RH
- Parapheur arrêtés et autorisations règlementaires
- Parapheur et télétransmission Développement urbain
- Parapheur et télétransmission Marchés
- Passage sur Editeur ARPEGE version majeure des logiciels REQUIEM OPUS (cimetière, funéraire)
- Passage sur Editeur ARPEGE version majeure des logiciels MELODIE (état civil)
- Déploiement archivage électronique
- Mise en place d'une GED
- Mise en place du parapheur électronique en sortie de webdelib
- Dématérialisation de l'envoi du conseil municipal aux élus

1.1. La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux et la création d'une direction de la transformation numérique

Optimisation des progiciels métiers

- Changement du logiciel enfance, petite enfance et l'étendre à d'autres services
- Création de coffres forts numériques pour les agents
- Dossier individuel numérique pour les agents
- Mettre en place une interface ATAL - CIRIL FINANCES sur les commandes et les tiers
- Mise en place de solutions de mobilités pour l'urbanisme, hygiène, salubrité
- Mise en place d'une interface entre MARCOWEB et CIRIL Finances afin de pouvoir injecter les marchés publics
- Formation pour mise en place de la domiciliation administratif (boîtes aux lettres - outils MILLESIME pour gérer les domiciliations)
- Formation sur utilisation application métiers urbanisme
- Optimisation de l'utilisation du logiciel de billetterie avec système de réservation en ligne ou faire évoluer le logiciel de billetterie pour gérer les réservations en ligne
- Etude sur éventuelle optimisation logicielle bibliothèque, ludothèque
- Formation pour utilisation du module de gestion de la flotte automobile

1.1. La poursuite d'un schéma directeur des systèmes d'informations ambitieux et la création d'une direction de la transformation numérique

Nouveaux projets logiciels métiers et transversaux

- Logiciel de recrutement/candidatures
- Refonte, évolution et/ou modernisation de l'intranet (espace collaboratif)
- Mise en place d'un SIGLogiciel de gestion des demandes pour les fonctions ressources

1.2. La mise en place au Guichet Unique de la Gestion Citoyen

Accusé de réception en préfecture
093 24 9300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de transmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La gestion de la relation citoyen se déploiera de façon progressive sur les 2 prochaines années. Elle vise notamment à rassembler l'ensemble des processus mis en œuvre pour optimiser le traitement des demandes et démarches citoyennes. Voici quelques illustrations :

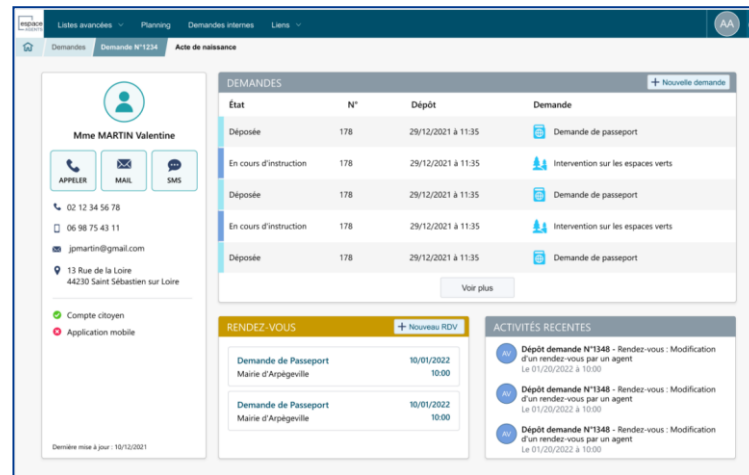
✓ Côté Citoyen

- ✓ Un nouveau portail centralisant toutes les pages de démarches (individuelles et famille)
- ✓ Une nouvelle application mobile



✓ Côté Agent

- ✓ Une nouvelle interface centralisant les sollicitations des citoyens (démarches en ligne, saisie des appels téléphoniques, etc.)



Quelques chiffres clés en deux mois de la gestion relation
mise en place au guichet unique depuis le 18/09/24

226 comptes citoyen depuis le 18/09/2024

1 722 Demandes déposées



dont 1512 (87,86%) pour le Guichet Unique
Seules 43 ont nécessité une demande de précisions.

dont 1488 déjà traitées (86,41%)

180 Prises de rendez-vous CNI/Passeport via le portail ANTS, dont 80 Montfermeillois.

Durée de traitement des démarches par le Guichet Unique

5,6 jours sur le 1^{er} mois



1,3 jours sur le 2nd mois



Pour les démarches « actes d'état civil », une baisse des demandes reçues par courriel commence à s'observer.

1.3. Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La ville a conduit en 2024 un audit organisationnel afin de fluidifier les échanges autour d'une gouvernance partagée.

Ainsi une nouvelle organisation de direction générale a été mise en œuvre en octobre 2024.

Des postes ont été adaptés en conséquence. Un nouvel organigramme a été ainsi réalisé.

Pour 2025, des actions de formations renforcées seront mise en œuvre notamment par la création d'une école de formation interne. Cela fait suite à une grande campagne de formations informatiques sur certains logiciels métiers.

La poursuite de la structuration de la fonction RH aura lieu en 2025.

1.3. Une politique RH optimisée

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Par ailleurs, la structuration de l'administration passe également par une stratégie de pilotage RH. Cette dernière repose sur plusieurs axes parmi lesquels l'optimisation de la masse salariale et la progression des compétences des agents.

Sur le premier volet, la ville a fait le choix de se faire accompagner sur le volet relatif au temps de travail.

Cette stratégie repose sur 3 enjeux :

- Optimiser les dépenses et notamment limiter le nombre d'heures supplémentaires tout en maintenant le niveau de service public
- Favoriser l'équité entre les agents et la bonne répartition du travail
- Utiliser le temps de travail comme levier d'attractivité en matière de recrutement

Les premières conclusions de cette étude seront communiquées dans le 1^{er} trimestre 2025.

2. Positionner et faire rayonner la ville au sein du territoire

2.1. Une ville belle, attractive, propre et sûre



▷ Centre-ville élargi : Renforcement de son attractivité avec des logements de qualité

=> Livraison de logements de qualité



=> Livraison et mise en service effective du parking souterrain de 118 places et de la sente St Exupéry



=> Poursuite des études du T4 pour la réalisation du barreau Nord rue Henri Barbusse

▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

L'attractivité de la ville se renforce. De nouveaux logements en accession à la propriété, en locatif intermédiaires ou logements sociaux seront livrés en 2025 permettant un parcours résidentiel de qualité.

Afin d'accompagner l'arrivée de la ligne 16 et l'achèvement du projet T4, les réflexions sur la mutabilité du centre-ville mais aussi sur les centralités de quartier se poursuivent, permettant l'insertion de nouveaux logements offrant des parcours résidentiels de qualité et les futurs équipements publics répondant aux besoins des habitants.

Les centralités des quartiers pavillonnaires de Franceville et des Coudreaux font l'objet d'une étude afin de redynamiser leurs attractivités urbaines et commerciales. Le travail sur la restructuration du centre commercial des 7 Iles sera approfondi.



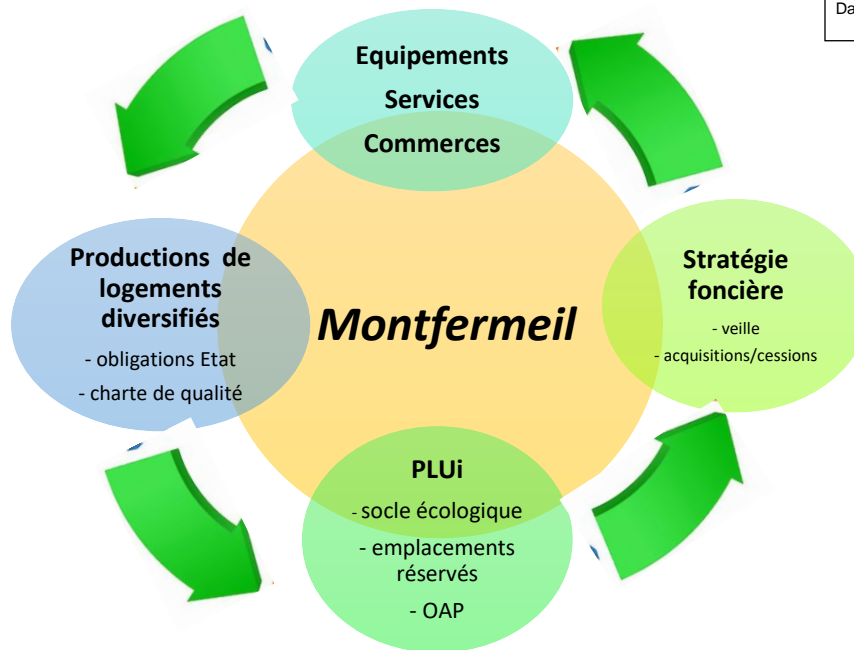
Visuel non contractuel



Pour accompagner cette évolution, les premières mises en œuvre du plan de mobilité, stationnement et jalonnement issu d'une étude lancée en 2022 ont été concrétisées. Il poursuivra son déploiement en 2025 accompagné des premières pistes cyclables

▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

2025 : une grande avancée pour des équipements structurants

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Les Ateliers Médicis



Le chantier des Ateliers Medicis a débuté en 2024 et s'achèvera en 2026. La Ville de Montfermeil accompagne techniquement et financièrement ce projet comprenant 6 000 m² de plancher

Site de reconstruction de l'Ehpad, du SMR



Projection architecturale des bâtiments qui seront construits par l'association Groupe SOS Seniors pour accueillir l'EHPAD et le SSR actuellement sur le site des Ormes.

La reconstruction du site des ormes (EHPAD et SMR) va entrer dans sa phase opérationnelle avec les démolitions des constructions existantes et le lancement du chantier de construction.

Site de reconstruction du GHT



La commune poursuit son accompagnement de l'hôpital de Montfermeil dans son projet de reconstruction sur le site médical des Ormes actuellement occupé par l'EHPAD et le SSR.

▷ Rapatrier l'acte d'achat des montfermeillois sur la ville

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Poursuite de la diversification de l'offre commerciale et dynamisation avec de nouvelles animations commerciales

Le service commerce depuis maintenant 2 ans, travaille à la **diversification de l'offre commerciale sur la Ville**. En 2024, un nouveau commerçant a été implanté sur la place Notre Dame des anges (boutique de vêtement, un restaurant sur l'avenue Jean Jaurès, et un commerce sur la rue Henri Barbusse.

En 2025, ce sont cinq commerces qui viendront s'implanter sur le centre-ville (deux restaurants, une épicerie, une boulangerie et une superette), un commerce sur le secteur de Franceville (restaurant/traiteur).

Le service Commerce travaille également sur l'**attractivité du Moulin** en étudiant l'implantation d'une guignette !

La Ville de Montfermeil poursuit sa redynamisation en matière **d'animations commerciales** : programmation de soirées food truck « les vendredis gourmands » sur 10 dates qui seront thématiques en 2025 et toujours animées. Des marchés spécifiques de saison viendront étoffer les soirées des vendredis gourmands cette année.! Des animations commerciales en lien avec les services municipaux seront développées notamment sur la période d'été avec la fête de la musique, de Noël, et la programmation des violences intrafamiliales avec les commerçants de la Ville.

Le service commerce organisera en janvier prochain une cérémonie « Les vœux des commerçants » : l'objectif étant de maintenir le lien avec l'ensemble des commerçants de la Ville.



2.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous



Une saison culturelle pour tous

- La politique culturelle de la ville passe par une multiplicité de projets et l'accompagnement de tous les publics au travers de l'ensemble des politiques municipales pour tous les publics et pour les âges. Ainsi, le tissage culturel s'exerce par d'autres services municipaux que la culture tels que le PRE, les centres de loisirs... Ce portage de cette politique publique évite ainsi d'être dans une logique uniquement de consommation culturelle.
- Une Saison culturelle de qualité permettant de tisser un fil rouge jusqu'au Défilé des Cultures et Création pour renforcer la sensibilisation à la thématique annuelle.
- Programmation 2025 : spectacles jeune public et tout public, expositions, rendez-vous réguliers d'éducation à l'image (ciné-doudou et ciné-club), résidences d'artistes, saison autour du théâtre, concerts...

Favoriser la pratique artistique via les établissements d'enseignements artistiques

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Académie Robert de Visée	Ecole Municipale de Danse	Ateliers de Théâtre	Ateliers Beaux-Arts	Cours de langue anglaise
9 instruments	7 disciplines	3 cours	3 cours d'arts plastiques enfants/ados	7 cours
Eveil Musical	24 cours	1 ^{er} 6/8 ans	3 cours d'arts plastiques adultes	4 niveaux différents
Eveil Vocal		2 ^e 9/11 ans	2 cours de modelage enfants	
Ateliers Musiques Actuelles		3 ^e 9/11 ans	1 cours de modelage adulte	
Formation musicale			1 cours d'arts plastiques PRE	
Formation instrumentale	7 disciplines 26 cours	3 cours : 1 : 6-8 ans 2 : 9-11 ans	3 cours d'arts plastiques enfants/ados	7 cours 3 niveaux différents
160 élèves	265 élèves	32 élèves	69 élèves	73 élèves

Deux évènements majeurs sur la ville

Le Défilé des Cultures et le Son et Lumières



Défilé des Cultures et Création au Domaine Formigé en partenariat avec LVMH sur le thème « 20 ans des émeutes, 20 ans du Défilé, Montfermeil, la Paix, sous ses coutures »

LE 24 mai 2025

Le thème de cette année sera en lien avec les 20 ans des émeutes urbaines et du défilé.

« **MONTFERMEIL, LA PAIX SOUS TOUTES SES COUTURES** ».



Le Son et Lumières : La Belle et la Bête au Château des Cèdre

La Générale : le 24 juin 2025 en présence des écoles et des collèges

Représentations:

25,26,27,28,29 juin 2025



Le développement culturel, un levier de cohésion sociale et territoriale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Les Ateliers Médicis,
une ambition de Montfermeil qui se développe



La commune a apporté son soutien au financement de l'équipement par une aide 500k€ à l'investissement et 50 K€ par an pour assurer son fonctionnement.

Participation des services municipaux, des écoles et des Montfermeillois aux actions proposées par les Ateliers Médicis.

Cléa contrat éducatif artistique 11-25 ans en cours d'élaboration pour 2023-2024 en partenariat avec les Ateliers Médicis

Deux projets de résidence d'artistes

2.3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique



➤ Création d'un tiers lieu numérique : la Ruche

La Ville de Montfermeil agit en faveur de l'inclusion numérique de toute la population en renforçant l'offre locale existante sur 2024.

Pour 2025, l'objectif étant de la diversifier auprès de tous les publics sur la pratique et la formation numérique, sur l'accès à la culture du numérique et sur l'utilisation de l'outil informatique encadrée par des professionnels.

La Ville souhaite implanter **un tiers lieu numérique** (en lieu et place de l'ancien Cours A. Dumas). Ce tiers lieu doit permettre de lutter contre la fracture numérique et favoriser le lien social.

En attendant l'ouverture de ce tiers lieu numérique à l'horizon 2026, la Ville de Montfermeil a ouvert une **antenne de préfiguration** en plein cœur du centre-ville ancien sur H. Barbusse : **La Ruche**. Ce lieu a pour vocation de prédéfinir les missions socialisantes de préfiguration du Tiers Lieu numérique.

Ne disposant pas en interne des compétences pour assurer les missions professionnalisantes, la collectivité a délégué fin 2021 ces missions à l'association ADFSAP.

Pour ce faire, des locaux ont été mis à disposition de l'association ADFSAP afin que l'association puisse proposer un ensemble d'offres en lien avec la Mission confiée au 47 bis rue Henri Barbusse.



Un lieu où l'on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

5 axes majeurs mis en œuvre sur la Ruche identifiés par rapport aux besoins des usagers:

- **ÉTABLISSEMENT PUBLIC NUMÉRIQUE** : accompagner les usagers avec un personnel qualifié à l'utilisation des outils numériques
Proposer/Donner un espace de travail optimum pour toute personne dans le besoin.
- **VERS UNE ÉGALITÉ A LA FORMATION ET A L'EMPLOI** : propositions de formations professionnalisantes, certifiantes, et à l'auto-formation Passerelle vers les structures dédiées à l'emploi.
- **DEVELOPPER LES FORMATIONS EDUCATION/JEUNESSE** : Fab-lab, ateliers de prévention sur les conduites à risques liées au numérique.
- **RESSOURCERIE NUMÉRIQUE** : Développer une structure d'insertion par l'activité économique collecter, réparer, redistribuer du matériel informatique Créer une boutique solidaire.
- **UN ACCÈS A LA CULTURE DU NUMÉRIQUE** : Développer une offre culturelle adaptée et transverse autour des usages du numérique, développer la pratique de la culture numérique.



L'enjeu est de parvenir à maintenir la dynamique initiée depuis 3 ans, mais surtout de continuer à monter en puissance sur les offres proposées à la population et le développement d'actions communes avec tous les partenaires du territoire :

En effet, le regroupement sur Barbusse de toutes les offres socialisantes et professionnalisantes en un seul et même endroit présentera plusieurs avantages:

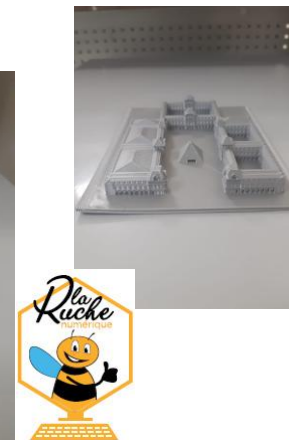
- Mutualisation des moyens matériels des deux entités (mairie et association ADFSAP) : utilisation gratuite de leur FABLAB, leurs salles de formations et de visio-conférence.
- Fluidité de la communication auprès de la population (« vrai » lieu unique sur le numérique à Montfermeil quel que soient les besoins)
- Renforcement de la dynamique commune et de la coordination des différentes offres

De plus, ce nouveau lieu « ressource » identifié et thématiqué sur le numérique pourra rayonner davantage sur tout le territoire, et permettre également de développer les actions existantes avec les autres structures locales: CCAS; Espace J, Agora, CLJ...

A terme, l'ensemble des services seront transposés dans le tiers-lieu numérique à l'ouverture.

Quelques chiffres :

- 373 adhésions à la ruche
- 500 médiations numérique
- 150 personnes touchés sur les actions municipales (parenthèse famille etc.)
- 123 personnes dans les ateliers informatiques dit « socialisants »



**Atelier à l'Agence locale
d'insertion de Clichy-sous-Bois :**

Ateliers portant sur des thématiques
comme la cybersécurité,
l'utilisation de l'application
Doctolib, etc. Pour aider les
participants à maîtriser des outils
numériques essentiels au quotidien.

**Atelier à la Résidence Raphaël de
Montfermeil:**

Accompagnement personnalisé en
médiation numérique pour aider les
résidents à prendre en main leurs
smartphones, gérer leurs boîtes email,
scanner des documents

**Atelier pour les élèves
du lycée Alfred Nobel de
Clichy-sous-Bois :**

Sensibiliser les jeunes aux
enjeux de la
cybersécurité, de leur
apprendre l'utilisation des
outils bureautiques
comme Word et Excel

**Atelier à la Ruche pendant les vacances
scolaires :**

Maîtrise des appareils numériques,
Cybersécurité : Sensibilisation aux bonnes
pratiques pour protéger ses données
personnelles et naviguer en toute sécurité sur
internet. Découverte de l'application Google
Maps pour la navigation et la recherche de
lieux, Cookies et gestion des données
personnelles

**Création de jeux vidéo avec les
jeunes du CLJ de Montfermeil**



2.4. Une ville orientée vers la culture et valorisation du patrimoine historique



➤ **Participation à l'évènement Trésors de Banlieues à Gennevilliers du 14 février au 12 avril 2025**



Dimanche à Herblay

Il s'agit de valoriser des fonds d'Art des collectivités territoriales.

En 2019, 51 maires, 53 collectivités de banlieue avaient répondu positivement à ce projet dont Montfermeil.

Pour cette 2^{ème} édition la ville propose de prêter à cette occasion deux œuvres de la collection municipales des tableaux de Roger Worms.



Les deux jeunes filles

➤ Les Journées du Patrimoine – 20 et 21 septembre 2024

Dans le cadre de la réhabilitation de la maison Simon les JEP auront lieu autour du quartier de la mairie, des ormes et du quartier des aviateurs.

Les Journées européennes du patrimoine visent à rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel, à favoriser le dialogue interculturel et à encourager la préservation et la valorisation de ce patrimoine pour le bénéfice de tous à travers différentes actions, expositions, balade urbaines, ateliers culturels...



➤ Mise en place de panneaux patrimoniaux

Deux panneaux seront installés sur « Formigé » et au « musée des métiers » ; les autres suivront jusqu'à leur installation mi 2025 : le lavoir, les écoles de Franceville, l'église St Pierre St Paul... en tout 9 panneaux à réaliser + 3 tables.

Leur but est d'éduquer et de sensibiliser les visiteurs à la valeur historique, architecturale, culturelle ou environnementale d'un site. Ils offrent généralement des informations variées, telles que :

- L'histoire du lieu ou du monument.
- Des détails sur les événements marquants qui s'y sont déroulés.
- Des explications sur les figures historiques ou les communautés liées au site.
- Des descriptions architecturales ou artistiques.
- Des informations sur la préservation du patrimoine et les efforts de conservation.

Les panneaux peuvent inclure des textes, des images, des cartes ou des illustrations pour rendre les informations plus accessibles et compréhensibles. Ils font partie intégrante de la médiation culturelle, permettant aux visiteurs de mieux apprécier et comprendre l'importance du patrimoine qu'ils découvrent.

➤ **Archivage électronique des documents pour faciliter l'accès au fond**

Une subvention de la DRAC de 14 000€ a été obtenue pour permettre le traitement de données et documents à archiver, la mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif et le déploiement de la solution logicielle Vitam.

Objectifs spécifiques des archives électroniques :

Accessibilité et disponibilité : Permettre un accès rapide et à distance aux documents via des systèmes informatiques.

Recherche et indexation avancées : Utiliser des outils de recherche avancés et des métadonnées pour une consultation efficace et précise des documents.

Conservation à long terme : Garantir la préservation numérique des documents malgré les évolutions technologiques et les risques de perte de données.

Économie d'espace : Réduire la nécessité d'espace physique de stockage par rapport aux archives papier.

Sécurité et intégrité des données : Protéger les documents électroniques contre les accès non autorisés, les altérations et les pertes de données grâce à des mesures de sécurité informatique.

Efficacité de la gestion documentaire : Simplifier et automatiser les processus de gestion documentaire, y compris la classification, l'archivage et la récupération des documents.

3. Faire de Montfermeil une ville Educative et Durable

3.1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'enfance, la jeunesse et l'éducation



Une ambition tournée vers les politiques éducatives

- 1. Aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir**
- 2. Aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société**
- 3. Fédérer la communauté éducative autour des parents et de la famille**

Un soutien accru autour d'une politique éducative ambitieuse avec la mise en œuvre d'un PEDT et d'une nouvelle Convention territoriale globale (CAF)

Les projets pédagogiques des ALSH autour de trois axes stratégiques :

- Co-Education
- Parcours Citoyen et découverte du patrimoine Culturel
- Continuité éducative

Fête de l'Enfance



Un soutien au développement des places d'accueil du jeune enfant

4 structures d'accueil
du jeune enfant
247 berceaux
Accueil régulier ou
occasionnel

Ouverture **d'un Relais Petite Enfance** le 1^{er}
octobre 2024
65 assistantes maternelles agréées par la PMI
210 berceaux
Espace d'accueil des parents, de formation et
d'accompagnement des assistantes maternelles
2024

Un soutien accru aux écoles inscrites dans les dispositifs d'ouverture culturelle



- Lancement d'un AAP dans les écoles maternelles et élémentaires pour financer les projets d'école.
- Un « Défi Numérique » qui permet d'accompagner l'utilisation ENT et des chariots numériques sur toutes les écoles élémentaires
- Pérennisation du dispositif DEMOS – partenariat avec la Philharmonie de Paris – 14 bénéficiaires
- Intervention des Ateliers Médicis dans les écoles

Le Point d'information jeunesse : Un nouveau lieu à destination des jeunes 15-25 ans

L'idée :

Centraliser en un seul et unique lieu les actions "Jeunesse"
(PIJ, espace j, médiation)

Point d'information jeunesse :


Un lieu permettant des rendez-vous individuels, des temps collectifs, des temps de réunion et des espaces pour recevoir des partenaires.

Des PC à disposition des jeunes en compléments des offres de la Ruche

Des professionnels à l'écoute en direction des 15-25 ans.



3.2 Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco- circulaire et solidaire



▶ La transition environnementale

Les actions menées visent à irriguer le territoire communal d'une politique volontaire de restitution et valorisation de la place de la nature en ville, avec un prisme particulier sur la nature comestible et nourricière.

La maison de la nature inaugurée en mars 2022 reste le lieu de promotion de la nature, de la biodiversité, et de la formation. Ainsi des journées thématiques s'y déroulent.

Des temps forts auront lieu au fil des saisons autour des thèmes permaculture, apiculture et biodiversité. Ce lieu est devenu un centre de ressources sur ces sujets.

Enfin, des travaux d'aménagement du parc de la Villa Simon sont programmés afin d'ouvrir un nouveau lieu nature en centre-ville en lien avec le nouveau projet du tiers lieu numérique.

La Ville de Montfermeil, au regard de son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité a reçu en novembre 2022 la « Reconnaissance Nationale » attribuée par le collectif régional " Territoire engagé pour la Nature » ainsi que le label 2 abeilles en 2023.



En 2024, une nouvelle offre de jardins partagés est ouverte **avenue Daniel Perdrigé** sur une parcelle de **2350 m²** avec des buttes de permacultures, du jardinage plus traditionnel. Des bacs en hauteur pour les personnes à mobilité réduite vont être installés. Ce site fera l'objet d'animations par des professionnels.

En 2024, le jardin partagé des Bosquets a été inauguré avec l'attribution des carrés aux habitants.

Ces cultures sont réalisées sans usage de produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimique.

Au-delà de la production de fruits et légumes, l'enjeu de création et de renforcement du lien social fait partie du projet.



▶ La transition environnementale avec le déploiement d'un réseau de chaleur

Montfermeil s'intéresse depuis des années à la potentialité de développement d'un réseau de chaleur avec au moins un apport d'énergie renouvelable de plus de 70% (Géothermie). A ce titre, la ville a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles en 2021.

Les villes de Montfermeil, de Gagny et de Chelles travaillent ensemble pour le raccordement potentiel de collectifs d'habitation, et d'établissements publics et privés sur leur territoire.

La perspective de la reconstruction de l'hôpital et le développement général de la ville font de Montfermeil un site de développement favorable.

Ce projet va faire l'objet d'un appel à manifestations d'intérêt.

▷ Le Sempin et le Projet de Ferme Urbaine

Le site du Sempin a été identifié pour permettre de développer un axe touristique naturel à proximité du Moulin et de la ferme urbaine et dans le prolongement du parc qui sera ouvert au public côté Chelles au printemps 2025.



Le site du Sempin a été identifié pour le projet de ferme urbaine.
L'année 2025 va permettre de lancer l'appel à projet afin d'identifier un porteur de projet pour l'installation d'une activité de maraîchage.
Des études techniques ont été réalisées afin de concevoir un projet vertueux permettant la production d'énergie verte et la maîtrise de la consommation d'eau sur ce site.
Ce projet participe à l'essor de l'agriculture urbaine, en résonance avec les actions menées par la commune pour développer une ville nourricière en lien avec la permaculture et les jardins partagés.



Les travaux relatifs à la rénovation du moulin ont été réalisés en 2024 et ont permis l'installation d'une activité de production de farines anciennes.
Le moulin de Montfermeil permettra ainsi d'alimenter la filière pain mais aussi de la vente directe, tout en préservant sa fonction patrimoniale et de partage de connaissances auprès de la population.



▶ La transition éco-circulaire et solidaire

Le tri sélectif (bouchons, piles, vêtements, stylos...) a été mis en place dans les services municipaux mais, aussi pour les piles, bouchons et les stylos dans les écoles afin que leur recyclage et leur valorisation se fasse dans des filières adaptées situées en France. Cette démarche va se poursuivre en 2025 avec en accompagnement notamment la mise en place d'ateliers de sensibilisation, de formation et de communication (...). Cet engagement se traduit par les marchés publics avec les lots réservés aux personnes en situation d'handicap et l'introduction dans les marchés publics de clauses concernant l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.



4. Faire de la qualité du cadre de vie, la marque de Montfermeil

4.1. Favoriser la culture et la citoyenneté en permettant d'aimer la France

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEI2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Un soutien accru aux jeunes montfermeillois dans leurs parcours citoyen à travers le dispositif : le Passeport de CIVISME

CMEJ

Séjours Défense

« Pass Citoyen » : Permis et BAFA contre des heures de bénévolats dans les associations et services ville



Découvertes des institutions

Service Civique



PIJ

Chantiers Educatifs

4.2. Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

- **Elargissement du champ d'action de l'équipe Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :** Afin de maintenir le cadre de vie et s'adapter aux évolutions de la ville, l'équipe GUSP, en lien avec le service développement urbain et le centre social sera amenée à intervenir sur tout le territoire municipal, afin d'accompagner les habitants, les bailleurs et les copropriétés à répondre aux enjeux actuels et à venir.
- **Poursuite de l'animation de trois conseils de quartier :** Coudreaux, Franceville et centre-ville élargi.
- **Actions de « convivialité »** qui visent à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale : Fête des voisins etc...
- **Semaine de l'environnement** qui vise à mettre en place des actions sur une semaine avec l'ensemble des partenaires du territoire autour du bien-vivre ensemble et du cadre vie avec notamment la visite d'une ressourcerie par petits groupes et la mise en place d'une ressourcerie éphémère pour permettre aux habitants de se réapproprier les objets et ainsi éviter les balcons encombrés et dépôts sauvages. La semaine de l'environnement fera partie intégrante du projet « Une Ville Propre Belle et Sûre »

4.3. Une ville mobilisée contre les violences

Poursuite de la programmation engagée il y a quatre ans pour lutter contre les violences intrafamiliales et pour 2024 :

Programmation 2025 de lutte contre les violences faites aux femmes / violences intrafamiliales :

Portée par la reconnaissance du 1er prix de l'innovation publique catégorie communication en 2023, puis auprès de la Fédération Française des Trucs qui Marchent la cinquième édition du magazine « LE MAG'VIOLENCES » dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Alimenté par les professionnels du territoire, le contenu de ce magazine souhaite à la fois permettre des prises de consciences, ouvrir la discussion, libérer la parole et proposer des réponses concrètes. Un certain nombre de témoignage de victimes et de partenaires confirment que ce magazine tend vers l'objectif qu'il s'est fixé.

Lutte contre toutes formes de violences :

Une programmation sera organisée tout au long de l'année 2025 courant mars à novembre. En mars, la question des droits sera la priorité.

Des actions autour de l'insertion, des droits des victimes et des violences jalonnent l'année.

Un théâtre forum adultes, intégrant la programmation des rencontres des femmes du monde en Seine-Saint-Denis, sera à nouveau organisé. En 2024, l'action de sensibilisation de lutte contre les violences sera reconduite avec un élargissement aux 2 collèges.



4.4. Des équipements favorisant le lien social

Ouverture le 1^{er} mars 2024 de l'AGORA TERRE DES HOMMES

L'AGORA, Terre des Hommes est un lieu dédié à l'animation de la vie sociale. Agréé par la Caisse d'Allocations familiales, elle accueille, oriente et développe des projets partagés avec les habitants en impliquant les acteurs du territoire.

Structure de proximité pour les habitants, familiale, intergénérationnelle, l'AGORA, Terre des hommes crée et nourrit le lien social, accompagne la mobilisation citoyenne et propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux envies et besoins des montfermeillois.



Une programmation diversifiée

- ❖ Des permanences : écrivain public, Adil 93 et GUSP ;
- ❖ Un espace jeux pour parents-enfants (favoriser les apprentissages par la mise en jeux) ;
- ❖ Des informations collectives pour les parents (gestion du budget, atelier antigaspi, applicatio contrôle parental, accompagner son enfant sur internet) ;
- ❖ Un travail en lien avec les cours de français de la plateforme linguistique ;
- ❖ Des soirées et évènements midi pour les familles (fêtes de quartier, soirée familles, semaine de la parentalité...) ;
- ❖ Des sorties et séjour ;
- ❖ Un accueil de mineurs sous forme de stage thématique « Le club des enfants » ;
- ❖ Des ateliers parents-enfants 0 à 6 ans.

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



PROGRAMMATION DE L'AGORA TERRE DES HOMMES (HORS VACANCES SCOLAIRES)

LES PERMANENCES

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Vous être locataire du parc social, le GUSP vous accompagne dans les problématiques quotidiennes liées à la vie dans votre logement, votre résidence ou votre quartier.

Les Lundis de 14h00 à 16h00, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

ADIL93

Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur l'ADIL renseigne tout particulier ou professionnel sur les questions relatives au droit du logement (Comment calculer une révision de loyer, DALO aide à la constitution du dossier, lutte contre l'habitat indigne, contentieux, répartition des charges, achat d'un logement...). Les juristes de l'ADIL vous conseillent.

Le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

Ecrivain public

Vous avez un courrier à rédiger. L'écrivain public vous propose de vous aider à écrire et ainsi à régler les démarches administratives quotidiennes (courrier de résiliation d'abonnement, courrier au propriétaire de votre logement, courriers aux administrations...).

Les jeudis matins de 9h00 à 12h00

aux dates suivantes : 26 septembre, 10 octobre, 14 et 28 novembre et le 12 décembre
Sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

PAPOTHÈQUE « CUISINE »

Venez partager vos recettes, échanger vos trucs et astuces pour réussir vos spécialités, ou tout simplement parler de cuisine. Nous réaliserons ensuite un livre de recettes.

Adhésion famille obligatoire 10 € par famille pour l'année scolaire 2024-2025.

Les jeudis après midi de 14h à 16h, sur prise de rendez-vous à l'accueil de l'AGORA

LES ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS

Venez profiter d'un moment privilégié avec votre enfant dans un espace ludique et adapté. Tous au long de l'année les équipes d'animation vous proposent des activités d'éveil, de motricité, des ateliers créatifs, des animations, des jeux et sorties à partager en famille.

Selon les âges de vos enfants choisissez le créneau qui vous convient en accès libre dans la limite des places disponibles.

Adhésion famille obligatoire 10 € par famille pour l'année scolaire 2024-2025.

Espace Parents-Enfants (0 à 3 ans)
Les vendredis matins de 9h00 à 11h30

Espace Parents-Enfants (0 à 6 ans)
Les mercredis matins de 9h00 à 11h30

Espace jeux parents-enfants (à partir de 6 ans)
Les mercredis de 14h00 à 16h00

AGORA, Terre des Hommes

30 rue de Courtais - Montfermeil

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h, et de 14h à 18h
(Fermé le mardi de 14 à 16h)

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

01.41.70.79.05

agora@ville-montfermeil.fr



Un service municipal de la ville de : Montfermeil

soutenu par :



4.5. Une ville qui permet à tous les Montfermeillois de développer leur talent à travers le sport

➤ La politique sportive porteur du dispositif « Bel été Solidaire » en 2025

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement à la **construction et au développement de la personne** et à la **vie en société**. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter **une politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales** menées par la collectivité.

Le sport, un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion



Le sport constitue une opportunité pour faire des rencontres, développer le lien social, et dynamiser la cohésion sociale

- **Soutenir le tissu associatif** : mise à disposition de 326 créneaux aux associations pour 4004 adhérents. Un budget d'investissement et de fonctionnement global de plus d'un million.
- **Mise en place de projets fédérateurs** tels que le village olympique visant à promouvoir les valeurs de l'olympisme en amont des JO de Los Angeles (3500 personnes accueillies en 2024), Bel été Solidaire en partenariat avec les villes de Livry Gargan et Clichy sous-bois, organisation de la 3^{ème} édition de la course en partenariat avec le GHI de Montfermeil dans le cadre de la prévention du cancer du sein (400 participants)

Le sport, un levier pour la santé et le bien être

- Mise à disposition de 372 créneaux sur les équipements pour le public scolaire
- Maintien de la mise à disposition de 2 éducateurs sportifs dans les écoles élémentaires – Du CP au CM2- Cycle de 6 séances (handball, basket, badminton, athlétisme..)
- Stages sportifs sur les vacances scolaires
- Parcours du cœur pour 350 enfants scolarisés en CM1
- Label ville active et sportive renouvelé – 2 lauriers – a renouveler en 2025



Des clubs sportifs compétitifs au travers des subventions et concours de la ville

En 2024, la commune a versé par le biais des subventions octroyées, 102 K€ aux clubs sportifs.

Le **FCM** - Signature de 9 jeunes dans des clubs professionnels en 2024- U19 Nationaux 8/14 de leur championnat - U17 Nationaux 11/14 place de leur championnat

Le **Club de Handball** – Les séniors de Nationale 3 – 10/12 de leur championnat

La **Compagnie d'Arc** – organisation des 24h de Tir Beursault et du **Championnat de France Beursault**

Ju **Jitsu Brésilien** – Compétition régionale

L'**Escalade** – Top 10 des clubs français –Compétition Régionale

Un niveau d'équipements à la hauteur des enjeux

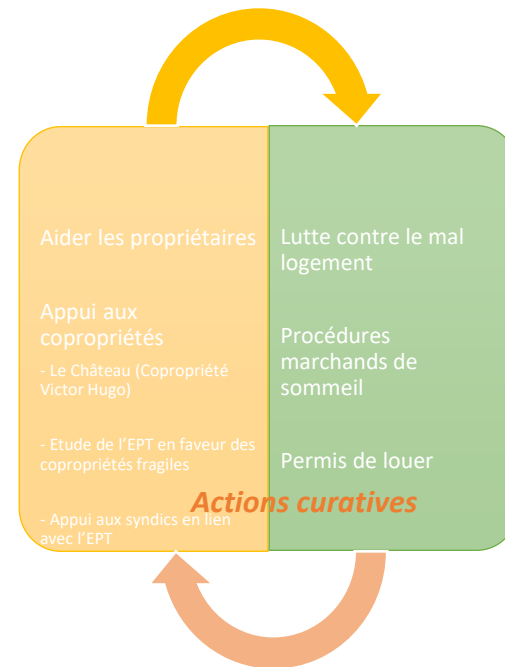
L'ambition portée par la ville à travers sa politique sportive s'accompagne d'une attention particulière à l'offre en matière d'équipements sportifs.

- Pour 2025, reprise de l'activité du Centre équestre après des travaux de rénovation importants, un entretien global ainsi qu'une mise aux normes pour un budget d'environ 230 000€ HT.
- Projet d'aménagement d'une salle de musculation dont l'ouverture est prévue en 2025 pour un montant total d'environ 950 000€ HT.
- Etudes en cours de réfection des toitures et façades du Tennis avec une rénovation énergétique pour un montant de travaux estimé à 900 000€HT.

4.6. Permettre des conditions de vie digne à chacun dans son habitat

Mesures préventives

▷ Accompagner le tissu existant





Précarité énergétique, un axe d'intervention essentiel



Depuis 2016, la Ville de Montfermeil a mis en place des actions afin de réduire la fracture énergétique et mettre fin aux passoires énergétiques et phoniques (amélioration du confort de vie). Ce sont ainsi plus de 900 ménages, propriétaires ou locataires qui ont été aidés dans la réduction de consommations d'énergie ou de travaux.

En ce sens de nombreuses actions sont portées afin d'aider les montfermeillois dans leur projet de travaux de rénovation thermique ou dans l'accompagnement à la maîtrise de la consommation des énergies. Aussi en 2025, la ville renouvelle ses actions avec le Clerc Croix Rouge LogisCité, à travers la reconduction du SLIME +. Pour rappel, Le SLIME se décline en une première visite permettant un diagnostic sociotechnique. Lors d'une deuxième visite, un kit de matériel économe, (ampoules, mousseurs, bas de porte, multiprise, douche...)) et un rapport et des préconisations sont remis aux ménages. Un bilan est fait un an après. L'étude d'impact réalisée dans le cadre du SLIME démontre, sur présentation des factures, que grâce aux écogestes et matériel remis, les ménages réalisent en moyenne 1130 KWH d'économie sur une année. Un accompagnement pour les familles les plus précaires est mis en place.

Les dispositifs du SLIME orientent également les propriétaires vers le Parcours de Rénovation Énergétique Performante du Pavillonnaire.

En 2025, la ville poursuivra son travail étroit avec l'EPT Grand Paris Grand Est et la Métropole du Grand Paris afin de développer tous les outils à destination des Montfermeillois pour les aider à maîtriser leurs dépenses énergétiques qui ne cessent de croître avec l'augmentation constante des coûts de l'énergie.

En ce sens le service Performance de l'Habitat accompagne les ménages sur ces questions prégnantes en lien et synergie avec la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.



5. Un programme d'investissement soutenu

1. Un programme d'investissement soutenu autour des équipements scolaires

L'année 2025 portera budgétairement sur les projets suivants :

1. Extension de l'école maternelle actuelle Jules Ferry (2 salles de classes supplémentaires ainsi qu'un espace dédié au centre de loisirs)
2. Etude programmatique de requalification de l'école Champy
3. Etude de faisabilité de reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry et de sa ré-insertion au cœur des écoles élémentaires Ferry et Wallon.
4. Extension de l'école élémentaire Joliot Curie (6 classes et une salle polyvalente en remplacement des préfabriqués de fond de cour)
5. Rénovation des couvertures du centre Moulinsart
6. Pré-études pour la rénovation du réfectoire du groupe scolaire Joliot Curie
7. Travaux de rénovation globale de l'espace J et création du PIJ au sein du pavillon adjacent



Rénovation et extension de l'école maternelle Paul Eluard | Montfermeil

2. La Rénovation thermique des bâtiments municipaux

Suite à la réalisation d'une étude dans le cadre du décret tertiaire, un programme de rénovation énergétique est en cours en trois phases (Etat des lieux énergétique, audits énergétiques des bâtiments, schéma directeur énergie)

En 2025, les opérations concerneront:

- la rénovation énergétique et la sécurisation (façades et menuiseries) de l'**Hôtel de Ville**,
- la réfection des couvertures et leur transformation en toiture végétalisée sur le site du centre de loisirs **Hergé**,
- les travaux relatifs au confort d'été de la **salle de danse**,
- les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la **trésorerie rue du jeu d'arc**,
- le relamping en LED du gymnases **C. Besson** et de la structure tennis **A. Mauresmo**

Cela concerne aussi la mise en service des panneaux photovoltaïques après leur réception au **Forum Senghor**.



3. L'Amélioration des équipements ou la création de nouveaux équipements au service des habitants

Aménagement du parc - Villa Simon

Le projet prévoit l'aménagement du parc en espace nature et de production nourricière. En 2025, il sera ouvert au public et permettra de développer des programmes relatifs à la biodiversité.

Le tiers lieu numérique

Réaménagement et rénovation des bâtiments modulaires ainsi que la création de surfaces complémentaires de convivialité pour la création du nouveau tiers lieu numérique.



4. Les investissements pour la voirie communale

Avec près de 70 km de voies communales, la ville poursuit ses investissements pour maintenir l'état de la voirie et adapter les schémas de circulation aux évolutions futures. Les budgets consacrés à cette politique publique s'articuleront sur la base d'un programme pluriannuel à partir de 2023 autour des projets suivants :

- **Ensemble de la ville : finalisation du passage de l'éclairage public en led qui permet une économie d'au moins 85%.**
- **Avenue Daniel Perdrigé** : Réaménagement de voirie, création de voies cyclables, enfouissement et remplacement de l'éclairage public en 2025 et 2026.
- **Avenue Jean Moulin** (automne 2024 maîtrise d'ouvrage DEA)réfection du tapis après reprise des branchements d'assainissement, complété par des aménagements de régulation du stationnement sur la ville de Montfermeil.
- **Avenue du Général Leclerc** : Renforcement de la voie de circulation, mise aux normes des cheminements piéton et de la signalisation horizontale sur le premier tronçon (entre la rue du 8 mai 1945 et rue des Jardins) en 2025 suivi du deuxième tronçon (entre la rue des Jardins et l'Avenue de l'Europe) en 2026.
- **Rue des Moulins**, réaménagement de la voie en zone de rencontre (piétons, cyclistes, automobilistes, création de stationnement entre la rue des Moulins et la rue du Lavoir).
- **Avenue des Mésanges / carrefour Clos Roger** , aménagement paysager du carrefour et renforcement du corridor écologique entre le parc Arboretum et les coteaux de Mont Guichet (création d'un square et de jeux) .

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Cette partie dédiée aux ressources humaines se structure de la manière suivante :

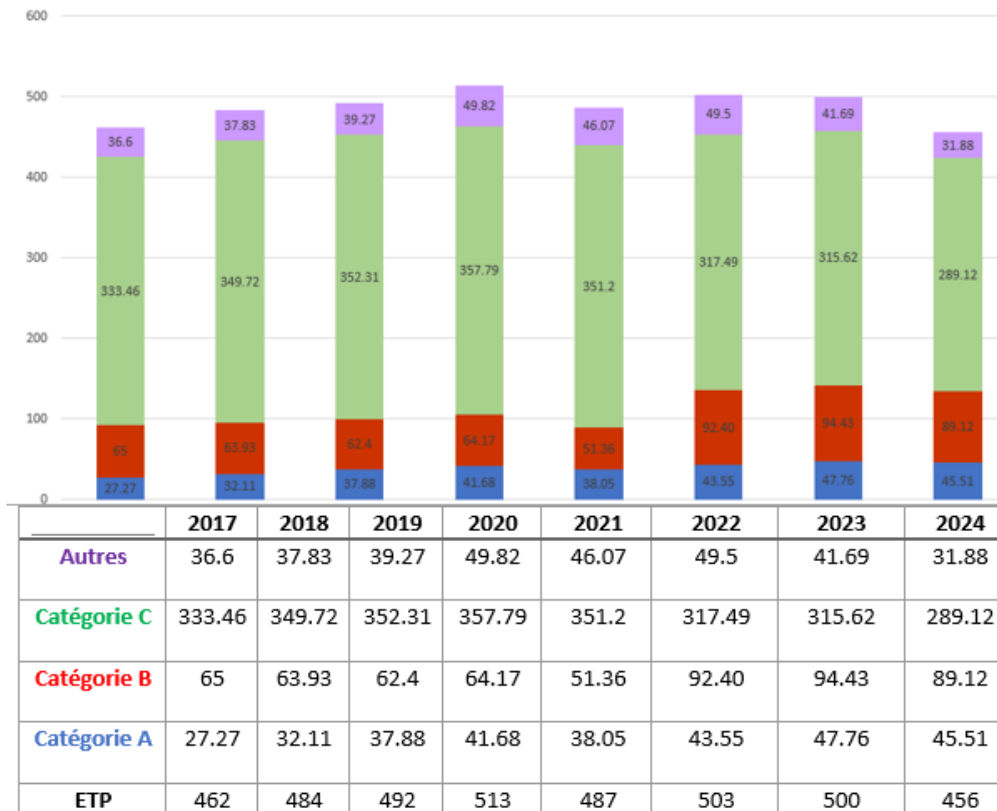
- Un point sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;
- Des éléments autour de la durée effective du travail ;
- L'évolution de la masse salariale et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel



1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

MOYENNE ANNUELLE PAR CATEGORIE

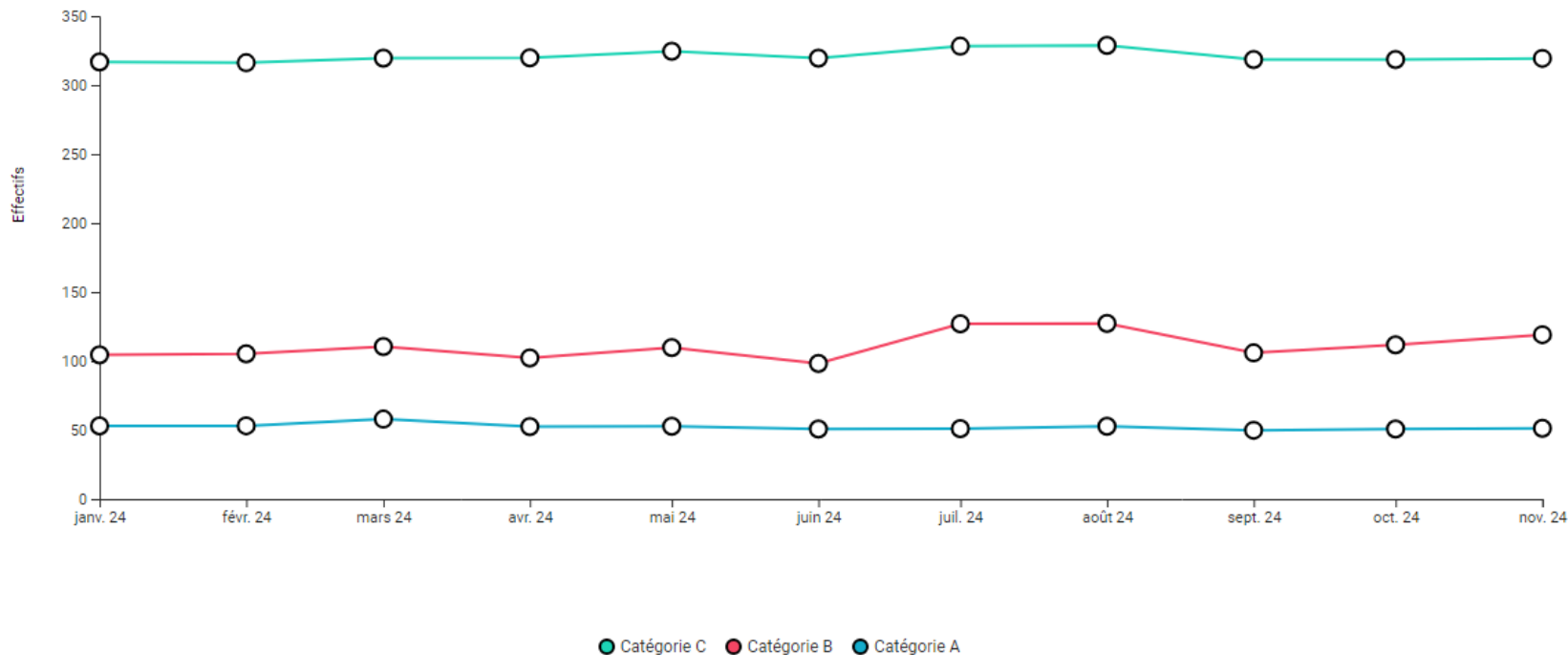


IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par catégorie



484,24 ETP

ETP moyens constatés
entre janv. 24 et nov.
24

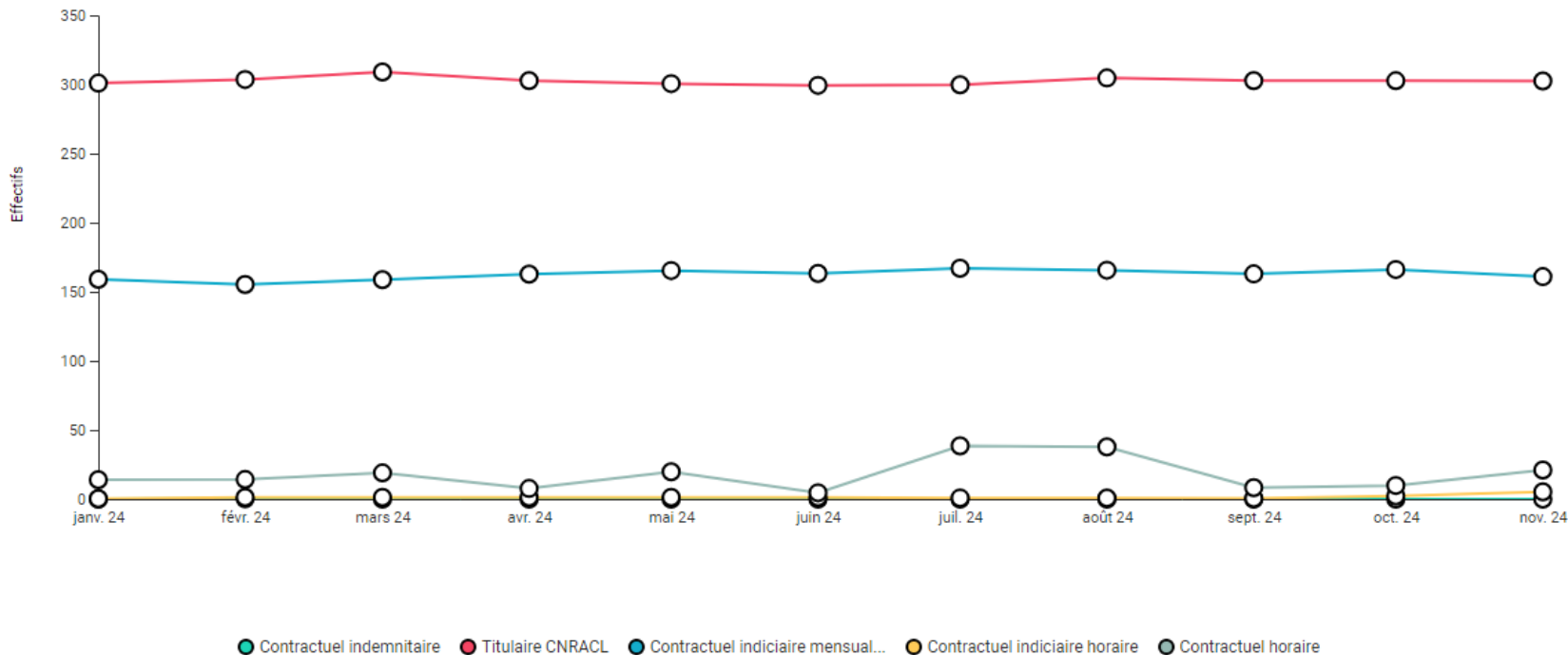
69 % 31 %



Répartition
femmes/hommes des
ETP

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par type d'emploi



484,24 ETP

ETP moyens constatés
entre janv. 24 et nov.
24

69 % 31 %

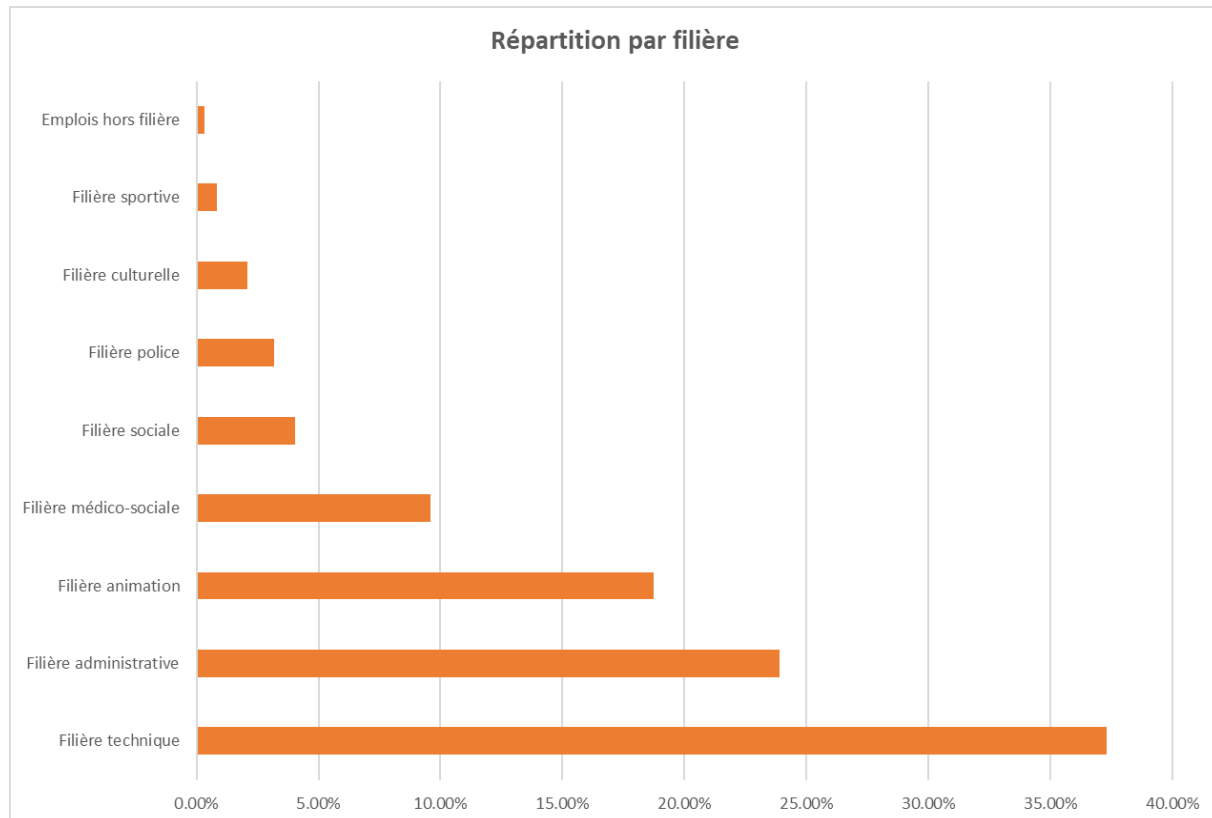


Répartition
femmes/hommes des
ETP

1. La structure des effectifs et des dépenses par filière

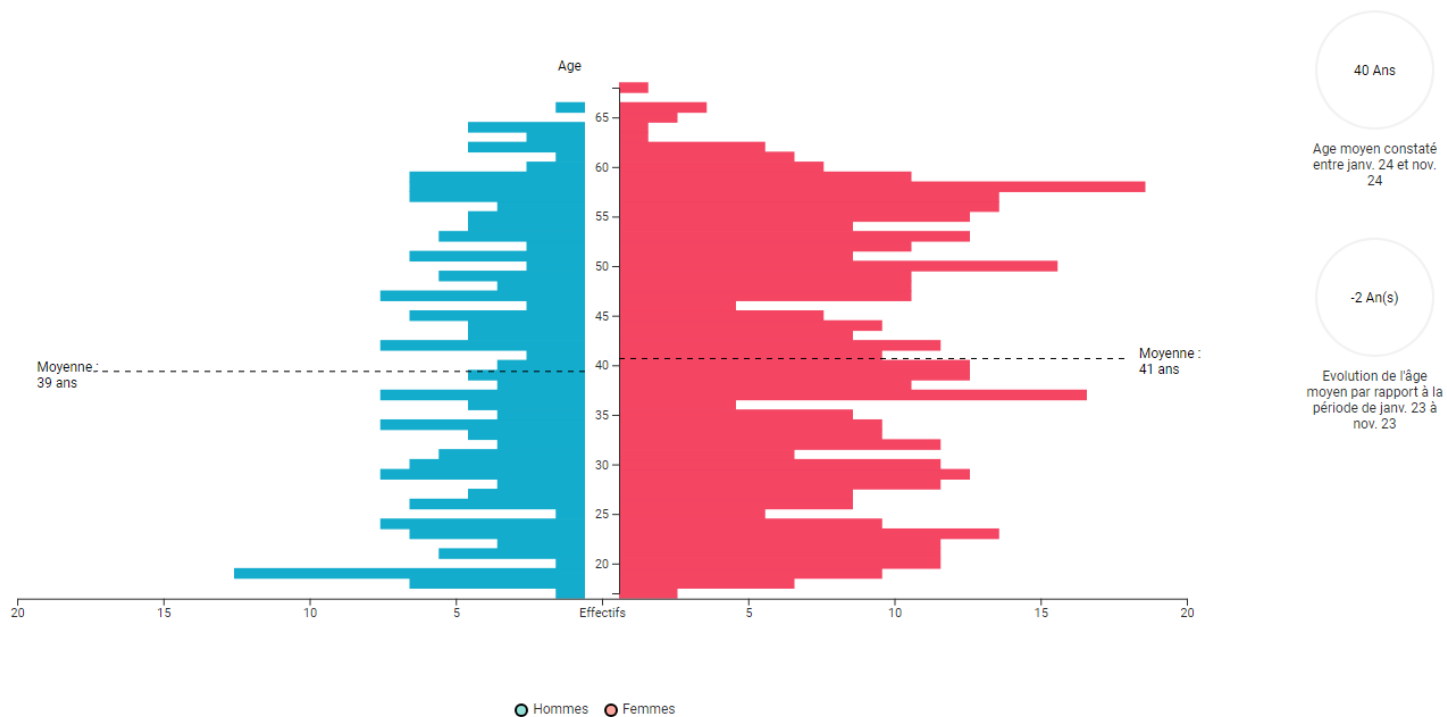
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Par filière



1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par âge



1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par comparaison avec les villes de notre strate appartenant au CIG



Nombre d'agents permanents sur EP

23 914

Age moyen des agents permanents

45,9 ans

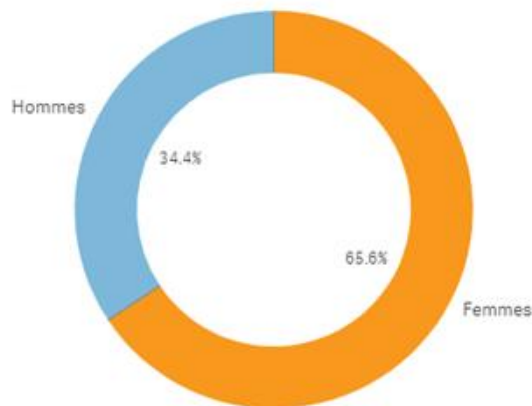
Age moyen des fonctionnaires

48,1 ans

Age moyen des contractuels sur emploi permanent

39,9 ans

Répartition des agents permanents selon le genre



Répartition par genre et par âge

Taux de féminisation

65,6%

Part des femmes en catégorie A

72%

Part des femmes en catégorie B

68%

Part des femmes en catégorie C

64%

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Par entrées/sorties



49,51 %

Turn Over pour la période de janv. 24 à nov. 24

68 % 32 %



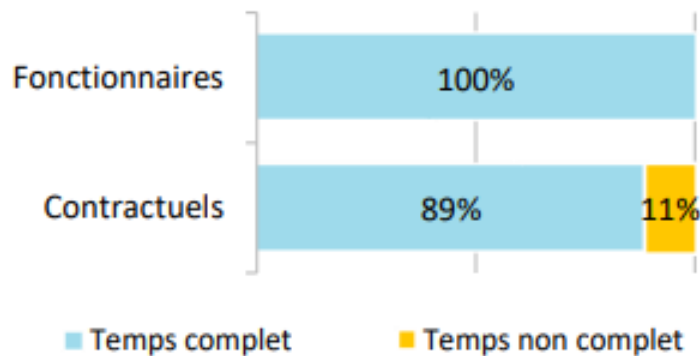
Répartition femmes/hommes pour la période de janv. 24 à nov. 24

2. La durée effective de travail

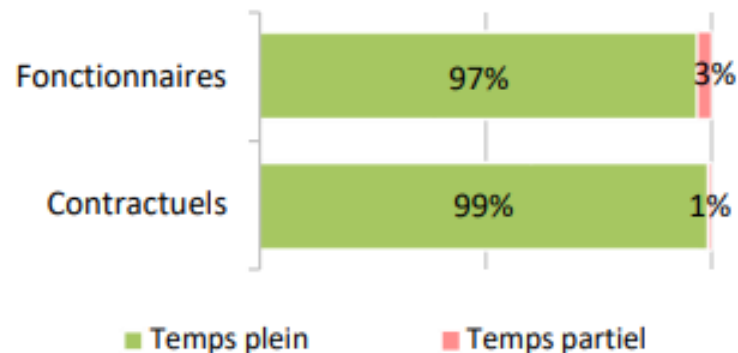


2. La durée effective de travail

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La ville de Montfermeil respecte le temps de travail annuel de 1607h conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, et précisé dans celle du 31 mars 2022.

3. L'évolution de la masse salariale



3. L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Structure et évolution des rémunérations

Détail de la masse salariale 2023	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne	Total	%
Brut	1 291 401.43 €	1 243 502.98 €	1 288 705.65 €	1 234 871.39 €	1 671 779.00 €	1 261 306.91 €	1 404 886.68 €	1 336 720.48 €	1 663 069.75 €	1 303 867.15 €	1 336 542.36 €	1 315 389.12 €	1 362 670.24 €	16 352 042.90 €	72.48%
Dont Rémunération permanente	1 005 004.69 €	969 460.14 €	1 016 871.75 €	962 956.03 €	994 541.40 €	993 252.53 €	1 085 307.39 €	1 044 756.11 €	1 015 625.54 €	1 013 531.41 €	1 021 894.42 €	1 008 753.75 €	1 010 996.26 €	12 131 955.16 €	74.19%
Dont Heures supplémentaires et complémentaires	33 982.77 €	23 819.10 €	21 641.97 €	28 467.79 €	28 644.93 €	29 884.92 €	55 592.60 €	56 429.51 €	25 936.93 €	45 327.01 €	48 072.05 €	37 823.02 €	36 301.88 €	435 622.60 €	2.66%
Dont Régime indemnitaire	204 657.63 €	192 578.60 €	194 849.76 €	190 564.87 €	601 013.40 €	191 958.22 €	194 696.81 €	200 408.57 €	598 851.84 €	202 252.80 €	217 573.34 €	207 233.64 €	266 386.62 €	3 196 639.48 €	19.55%
Dont Autres rémunérations (frais divers)	47 756.34 €	57 645.14 €	55 342.17 €	52 882.70 €	47 579.27 €	46 211.24 €	69 289.88 €	35 126.29 €	22 655.44 €	42 755.93 €	49 002.55 €	61 578.71 €	48 985.47 €	587 825.66 €	3.59%
Charges	507 007.88 €	485 839.44 €	509 896.57 €	478 880.54 €	552 589.57 €	493 618.41 €	554 194.76 €	527 469.87 €	555 263.99 €	511 252.96 €	524 629.55 €	506 536.26 €	517 264.98 €	6 207 179.80 €	27.52%
Totaux	1 798 409.31 €	1 729 342.42 €	1 798 602.22 €	1 713 751.93 €	2 224 368.57 €	1 754 925.32 €	1 959 081.44 €	1 864 190.35 €	2 218 333.74 €	1 815 120.11 €	1 861 171.91 €	1 821 925.38 €	1 879 935.23 €	22 559 222.70 €	100.00%

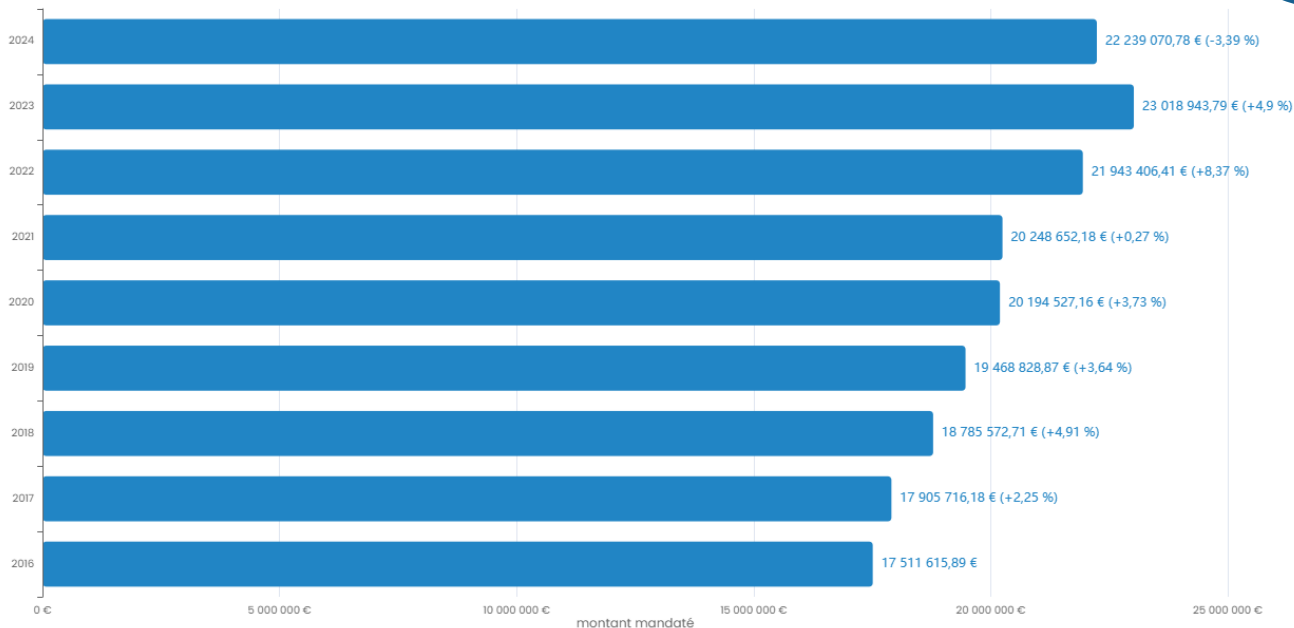
Détail de la masse salariale 2024 (11 mois)	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne	Total	%
Brut	1 332 008.05 €	1 327 708.63 €	1 335 496.41 €	1 334 285.23 €	1 755 164.63 €	1 312 488.20 €	1 462 405.40 €	1 454 695.70 €	1 735 379.11 €	1 352 826.51 €	1 337 813.87 €		1 430 933.79 €	15 740 271.74 €	72.31%
Dont Rémunération permanente	1 048 534.22 €	1 041 935.45 €	1 049 919.85 €	1 039 068.89 €	1 060 269.10 €	1 021 949.79 €	1 105 062.13 €	1 080 805.39 €	1 037 825.00 €	1 043 063.28 €	1 057 664.35 €		1 053 281.59 €	11 586 097.45 €	73.61%
Dont Heures supplémentaires et complémentaires	32 438.89 €	38 022.92 €	26 667.38 €	27 713.51 €	26 353.28 €	38 589.64 €	59 590.58 €	73 639.47 €	30 061.31 €	40 330.62 €	29 721.53 €		38 466.28 €	423 129.13 €	2.69%
Dont Régime indemnitaire	203 310.89 €	209 738.48 €	212 185.03 €	218 038.61 €	626 825.59 €	207 064.67 €	232 223.44 €	257 719.39 €	647 015.67 €	214 822.64 €	212 012.01 €		294 632.40 €	3 240 956.42 €	20.59%
Dont Autres rémunérations (frais divers)	47 724.05 €	38 011.78 €	46 724.15 €	49 464.22 €	41 716.66 €	44 884.10 €	65 529.25 €	42 531.45 €	20 477.13 €	54 609.97 €	38 415.98 €		44 553.52 €	490 088.74 €	3.11%
Charges	527 343.52 €	520 719.26 €	530 343.63 €	531 149.28 €	594 556.11 €	516 835.31 €	577 458.49 €	562 711.51 €	589 130.52 €	536 121.13 €	540 683.17 €		547 913.81 €	6 027 051.93 €	27.69%
Totaux	1 859 351.57 €	1 848 427.89 €	1 865 840.04 €	1 865 434.51 €	2 349 720.74 €	1 829 323.51 €	2 039 863.89 €	2 017 407.21 €	2 324 509.63 €	1 888 947.64 €	1 878 497.04 €		1 978 847.61 €	21 767 323.67 €	100.00%

3. L'évolution de la masse salariale

Focus sur évolution du chapitre « 012 » consacré à la masse salariale (salaires + charges)

Evolution annuelle du 012

te de mandatement



Attention montant arrêté au 30 novembre 2024

■ Montant mandaté

3. L'évolution de la masse salariale

La masse salariale des collectivités évolue selon plusieurs facteurs :

Facteurs contraignants ou exogènes :

- Eléments obligatoires de rémunération (traitement, indemnité de résidence, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement)
- Evolutions réglementaires (indice minimal, valeur du point, mesures catégorielles, taux de charges)
- Glissement Vieillesse Technicité

Facteurs endogènes :

- Créations de postes et nouveaux services
- Heures supplémentaires et astreintes
- Valorisations de fonctions

3. L'évolution de la masse salariale

Les heures supplémentaires, effectuées au-delà du temps normal de travail, ont évolué de façon significative depuis quelques années, de par l'augmentation des besoins des services, mais également suite à divers évènements tels que les élections européennes et législatives.

Les heures supplémentaires rémunérées étant calculées sur les indices de rémunération des agents, les revalorisations indiciaires entraînent donc une augmentation de leur coût pour la collectivité.

En 2024, la tenue des bureaux de vote et l'organisation des 2 scrutins ont coûté 90 749 €.

Pour rappel, l'année 2023 a été marquée par des heures supplémentaires qui résultaient d'action de maintien de l'ordre particulières.

3. L'évolution de la masse salariale

GLISSEMENT VIEILLESSE TECHNICITE : masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant.

Population concernée :

- Titulaires et contractuels indiciaries.
- Présents en continu sur une période de 24 mois.

GVT indiciaire : évolution constatée des indices moyens majorés

GVT rémunération brute : évolution constatée des rémunérations brutes

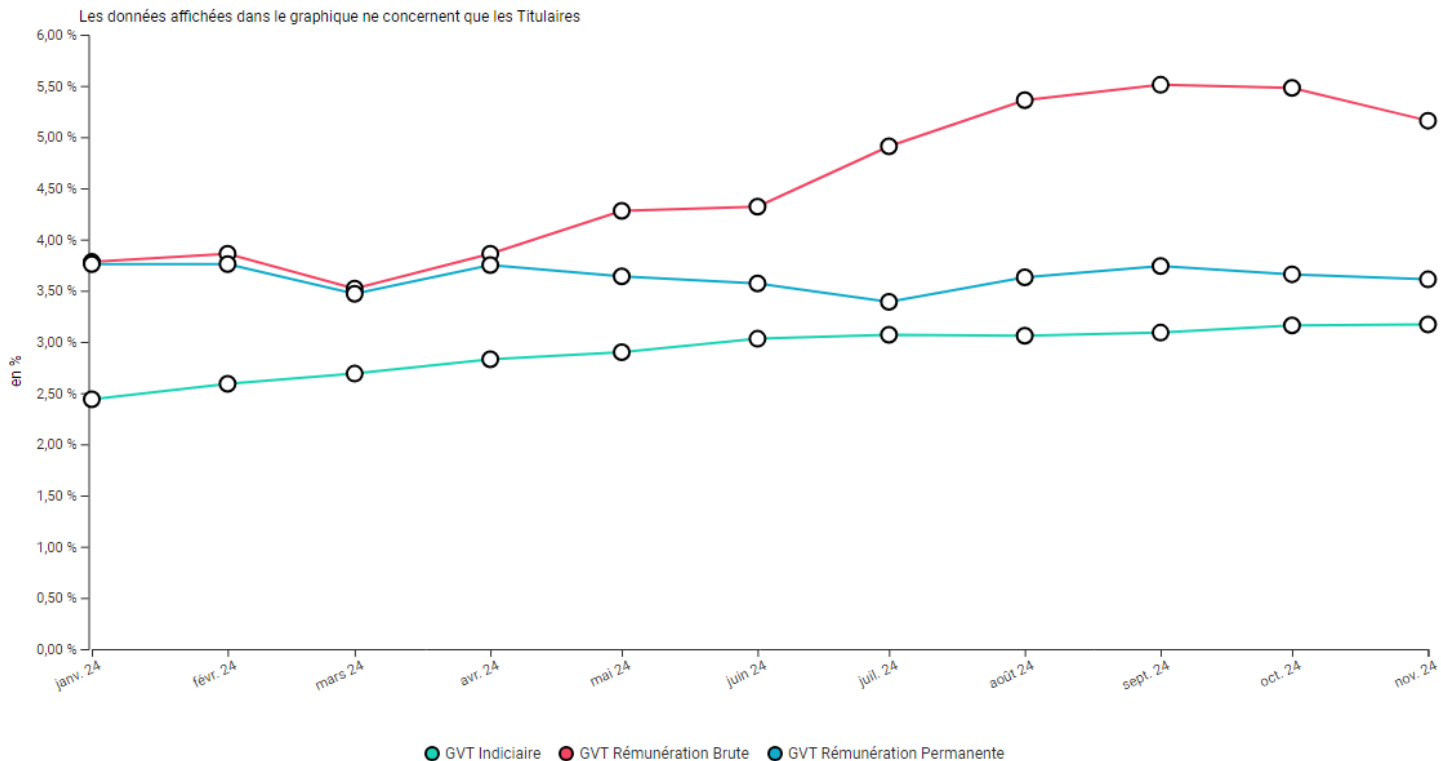
GVT rémunération permanente : évolution constatée des rémunérations permanentes (TI, IR, NBI, SFT)

3. L'évolution de la masse salariale

GVT		2020	2021	2022	2023
Indiciaire	Fonctionnaires	1,94%	2,38%	1,91%	2,37%
	Contractuels indiciaires	0,55%	1,49%	2,60%	3,33%
Rémunération brute	Fonctionnaires	2,62%	3,70%	4,91%	4,23%
	Contractuels indiciaires	0,19%	2,74%	4,47%	5,76%
Rémunération permanente	Fonctionnaires	2,24%	2,03%	2,58%	4,60%
	Contractuels indiciaires	0,56%	1,10%	3,14%	5,81%

3. L'évolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



2,91 %

GVT Indiciaire moyen
entre janv. 24 et nov.
24

3 % 3 %



GVT Indiciaire moyen
femmes/hommes

3. L'évolution de la masse salariale

Une augmentation réglementaire de la masse salariale

LES NOMBREUSES MESURES RÉGLEMENTAIRES DE CES DERNIÈRES ANNÉES ONT UN IMPACT IMPORTANT SUR L'AUGMENTATION STRUCTURELLE DE LA MASSE SALARIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

En effet, le seul indice minimal de la fonction publique a augmenté de plus de 18% entre le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} janvier 2024.

- 01/01/22 Reclassement indiciaire catégories C, indice minimal 343, gratification d'ancienneté, passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, indemnité inflation (517 224 € en totalité pour 2022)
- 01/05/22 Indice minimal 352
- 01/07/22 Augmentation point d'indice de 3,5 % (302 006 € en 2022)
- 01/09/22 Revalorisation des catégories B (5 230 € en 2022)
- 01/07/23 Augmentation point d'indice de 1,5 % (136 936 € en 2023)
- 01/07/23 Revalorisation bas de grille indiciaire pour les catégories B et C (58 584 € en 2023)
- 01/01/24 Revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents (203 354 € en 2024)
- 01/01/25 Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire prévoyance
- 01/01/25 Hausse cotisation patronale CNRACL de 4% estimée à 310 110 €
- 01/01/25 Fin d'exonération de 1% de la cotisation patronale URSSAF maladie titulaire : 77 527 €

3. L'évolution de la masse salariale

Evolutions de carrière	2023	2024
Avancements d'échelon	145	136
Avancements de grade	31	En cours
Promotions internes favorables CIG	3	4

3. L'évolution de la masse salariale

Les mesures initiées en 2023 ont coûté sur 2024 en année pleine :

- 272 910 € pour la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023
- 120 265 € pour la revalorisation bas de grille catégories C et B au 1^{er} juillet 2023

Elections européennes : 26 373 €

Elections législatives : 61 545 €

Mise sous pli 2^{ème} tour législatives : 2 830 €

Les Avantages en nature, cet avantage est estimé de façon forfaitaire et donne lieu à cotisation salariale et imposable pour les agents bénéficiaires, mais sans charges de personnel pour la collectivité.

Pour l'année 2024, 23 agents ont bénéficié d'un avantage en nature logement, logés par nécessité de service, pour un montant global de 58 415,71 €.

3. L'évolution de la masse salariale

Une modernisation assumée et contrôlée de l'administration communale sur des missions stratégiques

Au-delà des augmentations réglementaires, notre masse salariale a également porté la réorganisation de l'administration qui s'est poursuivie au cours de l'année 2024 avec des créations de postes et des revalorisations :

- Ouverture du Centre Social Agora (4 postes)
- Direction des Affaires Culturelles (2 postes)
- ASVP stationnement (3 postes)
- Coordination Enfance (1 poste)
- Direction du Logement (1 poste)
- Directeur de cabinet (1 poste)
- Direction Relais Petite Enfance (1 poste)
- Multi-accueil (4 postes)
- Chargé des études et des applications informatiques (1 poste)

3. L'évolution de la masse salariale

Nouveaux projets et besoins 2025

Recrutements opérés en 2024 et anticipés sur 2025 :

- 3 mécaniciens Garage,
- 3 agents des Espaces verts,
- Direction CCAS,
- 2 agents de Médiathèque-ludothèque,
- 1 chauffeur Roulage,
- 2 chargés d'opération Bâtiments,
- 1 chargé d'opération Voirie réseaux divers
- 1 animateur Point Information Jeunesse,
- 1 responsable d'équipe Logistique,
- 1 référent Restauration en remplacement d'un départ
- 1 directeur des affaires juridiques et de la commande publique
- 1 juriste en charge du RGPD et des assemblées
- 1 juriste acheteur

3. L'évolution de la masse salariale

Nouveaux projets et besoins 2025

- 1 Formateur interne et mise en place d'une école de formation interne
- Personnel pour l'entretien des cimetières
- 1 Apprenti Cross média Communication

Nouvelles mesures réglementaires 2025

- Hausse cotisation patronale CNRACL de 4% estimée à 310 110 €
- Fin d'exonération de 1% de la cotisation patronale URSSAF maladie titulaire : 77 527 €
- Participation protection sociale complémentaire Prévoyance au 01/01/25, de 7 € mensuel par agent bénéficiaire (estimation impossible à ce stade).

V. Stratégie financière

1. Objectifs financiers de la Collectivité



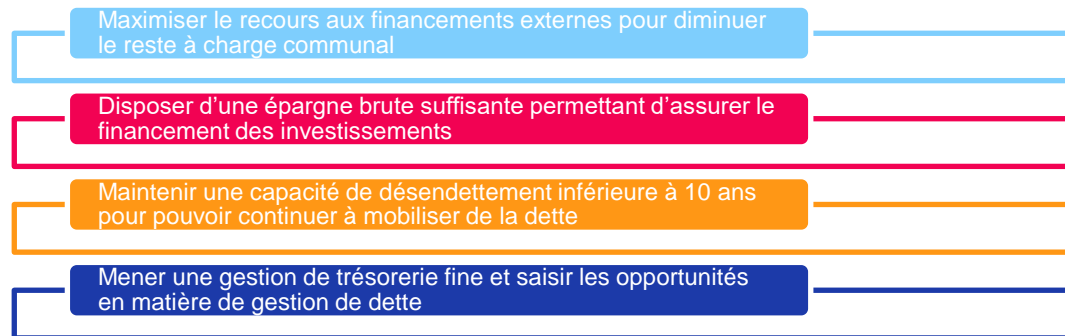
V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

➤ Disposer d'une situation financière pérenne et soutenable

A l'aune des éclairages présentés précédemment, l'objectif de préservation de la santé financière de la Ville garde tout son sens.

La stratégie financière de la ville se fonde sur 4 piliers :



2. Orientations budgétaires pour 2025

Les hypothèses présentées sont précautionneuses tout en gardant une dynamique de services et de projets. La commune sera apte à se repositionner en fonction d'autres orientations budgétaires qui résulteraient de loi de finances définitives.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

A-Dépenses de fonctionnement

▷ Flux financiers vers l'EPT GPGE (chapitre 65)

La détermination du FCCT pour 2025 se fonde (hors évolution de périmètre) sur les éléments suivants :

FCCT SOCLE								
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases 2025	Montant 2025
Part qui suit l'évolution des bases	70%	2 840 325 €	7.10%	3.90%	2 133 042 €	2 216 222 €	1.90%	2 258 330 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	30%	2 840 325 €	0.00%	0	848 689 €	848 689 €		848 689 €
TOTAL					2 981 731 €	3 064 911 €		3 107 019 €

FCCT COMPETENCES						
Compétences 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases	Montant 2025
76 334 €	7.10%	3.90%	81 753.71 €	84 942.11 €	1.90%	86 556 €

FCCT NOUVELLES COMPETENCES						
clect	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases	Montant 2025
54 650 €	7.10%	3.90%	29 265.08 €	48 650.26 €	1.90%	61 968 €

	2023	2024	2025
TOTAL	3 092 750 €	3 198 503 €	3 251 998 €

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

A-Dépenses de fonctionnement

La commune a été particulièrement proactive et insistante sur la question de la péréquation inversée et du FCCT :

- dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité sur l'inéquité résultante de la perte du FPIC,
- nombreuses démarches entamées à haut niveau auprès des différents services ministériels et préfectoraux pour faire état de la situation de la commune,
- demande auprès de l'EPT pour faire le bilan sur les politiques publiques menées.

A ce jour, la ville n'a pas obtenu gain de cause malgré l'objectivation reconnue et constatée de mécanismes inversés. Les actions se poursuivent afin d'identifier un véhicule législatif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

A-Dépenses de fonctionnement

▷ Dépenses de personnel

La prévision en matière de dépenses de personnel sera de 25 M€, la réalisation de masse salariale pour l'exercice 2024 se situant à 24,5 M€. Cette prévision tiendra compte de l'effet sur une année complète des dernières mesures de revalorisations de grilles actées au cours de l'année passée, des effets pleins de recrutements passés et à venir et de l'évolution du taux de la CNRACL.

▷ Subventions

L'estimation du montant de la C.L.E.C.T. pour 2025 est de 3.3 M€ et intègre la revalorisation des bases fiscales qui s'applique au montant de F.C.C.T. La contribution à la B. S. P. P. (793k€) est prévue en évolution de 49K€.

▷ Autres dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire des charges à caractère général de 12.9 M€ s'inscrira au même niveau que le BP 2024. Cela traduit l'effort de chaque service pour limiter les dépenses, malgré les augmentations liées à l'inflation relevées sur de nombreux contrats. A noter que les dépenses liées à la restauration collective augmenteront de +125 K€ vs BP 2024.

Enfin, le budget relatif aux fluides continuera de représenter une part significative du budget de fonctionnement avec tous les aléas d'une réglementation erratique.

A noter que les ajustements de provisions pour risques ne sont pas valorisés à ce stade et le seront sur une prochaine étape budgétaire.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

B-Recettes de fonctionnement

▷ Concours de l'Etat

La commune prévoit les dotations de l'Etat pour le budget 2025 (voir ci-contre) :

A noter la très faible progression des dotations de l'Etat en raison de la réforme du potentiel financier.

Par mesure de prudence, la dotation politique de la ville qui sera notifiée en 2025 ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

K€	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	3 424	3 424	3 429	3 467
Dotation de Solidarité Urbaine	5 134	5 258	6 467	5 589
DNP	711	689	651	646
Attribution FSRIF	2 363	2 258	2 036	1 985
Total	11 632	11 629	12 583	11 687

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Ces opérations conduisent à une planification prévisionnelle des dépenses de la manière suivante :

PROGRAMME	LIBELLE OPERATION	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	Montants des Crédits de paiement CP			
			2023	2024	2025	2026
BATIMENT	TOTAL	11 478 355.41 €	253 155.62 €	794 874.32 €	6 570 650.13 €	3 859 675.34 €
VOIRIE	TOTAL	13 818 000.00 €	21 550.68 €	2 922 347.08 €	6 632 102.24 €	4 242 000.00 €
	TOTAL DES OPERATIONS	25 296 355.41 €	274 706.30 €	3 717 221.40 €	13 202 752.37 €	8 101 675.34 €

D'autres opérations pluriannuelles pourront intégrer ce dispositif selon l'avancée des réflexions sur les chantiers à mener et les opportunités de financement.

Les **recettes d'investissement** prévues au budget primitif concernent essentiellement le FCTVA (1M€) et la taxe d'aménagement (50K€). Les subventions d'investissement relatives à des opérations d'équipement lancées seront reportées au titre de la clôture annuelle des comptes de l'exercice 2024 et ne font donc pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section de fonctionnement est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 363 828,15 €	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 000 000,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000,00 €	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 795 006,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 155 732,30 €	73 - IMPOTS ET TAXES	5 409 445,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000,00 €	731 - FISCALITE LOCALES	29 447 400,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 903 353,80 €	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 017 413,25 €
66 - CHARGES FINANCIERES	470 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	453 650,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	- €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	- €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
Total	52 522 914,25 €		52 522 914,25 €

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section d'investissement est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00 €	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	525 000,00 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 155 732,30 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 311 520,89 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	525 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 996 774,97 €	10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 089 500,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 656 517,20 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 526 834,00 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 418 155,36 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	11 934 775,00 €	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000,00 €	45412 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	200 000,00 €
45411 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	200 000,00 €		
Total	29 644 904,86 €		29 644 904,86 €

Au regard des éléments de contexte évoqués ci-dessus, et compte tenu des hypothèses de travail présentées, l'équilibre du budget serait assuré par un virement de section de 5,16 M€. L'emprunt d'équilibre avant reprise des résultats après le vote du compte administratif 2024 serait donc de 15M€ nonobstant pour le limiter bien davantage, la notification de toutes les subventions demandées et en cours d'instruction.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

En synthèse, les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme sont les suivantes :

Programme projets



Equipements scolaires / loisirs

Extension de l'école maternelle Eluard
Réfection de la toiture du centre de loisirs Hergé-Moulinsart



Autres bâtiments

- Aménagement du pavillon de la villa Simon
- Création d'un tiers lieu numérique
- Création d'une salle de musculation au complexe sportif Henri Vidal
- Réfection du club tennis



Voirie

- Rénovation de la rue Daniel Perdrigé
- Rénovation de la rue du Général Leclerc
- Requalification de la rue des Moulins
- Aménagement du carrefour Mésanges/ Clos Roger.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2025

D-Equilibre du budget primitif

Les principales opérations prévues au budget primitif en section d'investissement sont les suivantes :

- le démarrage des travaux de rénovation de la rue Daniel Perdrigé,
- Les études de requalification de la rue des Moulins,
- La réfection du premier tronçon de la rue du Général Leclerc entre la rue du 8 mai 1945 et la rue des Jardins,
- Les études de requalification du carrefour Mésanges/Clos Roger,
- Le démarrage des travaux de réfection des toitures du centre de loisirs Hergé-Moulinsart,
- Le suivi des travaux d'extension de l'école maternelle Paul Eluard,
- Le suivi des travaux de l'extension de l'école élémentaire J. Curie,
- L'extension de l'école maternelle actuelle Jules Ferry,
- la création d'une salle de musculation au sein du complexe sportif Henri Vidal,
- L'aménagement du square 32 rue Paul Bert (square nouveau),
- Les travaux de sécurisation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville,
- Le renouvellement de l'éclairage des gymnases Colette Besson et la structure de tennis A. Mauresmo par un éclairage led,
- Le démarrage de l'opération du tiers lieu numérique,
- Le projet de rénovation lourde de la trésorerie,
- Les travaux de confort d'été de la salle de danse,
- Le lancement de l'appel à projet de la ferme urbaine,
- Le programme de réfection et d'aménagement du parc Arboretum,
- L'aménagement du parc de la Villa Simon,
- Travaux de mise aux normes du centre équestre.

Ces inscriptions seront revues et ajustées lors du budget supplémentaire en fonction de l'avancement physique des opérations.

3. Orientations budgétaires pour 2025 – budget annexe parking souterrain



V. Stratégie financière

3. Budget annexe relatif au parking souterrain

Par délibération du 23/11/2023, la commune a acté de la création d'un budget annexe relatif au parking souterrain. Les derniers travaux permettant son ouverture sont en voie de finalisation. Par ailleurs, l'ouverture physique interviendra au cours du premier trimestre 2025.

Les prévisions budgétaires par chapitre (qui restent à consolider) sont les suivantes :

Le chapitre 011- Charges à caractère général intègrera (54K€ HT) :

-les frais relatifs au nettoyage du parking, les frais relatifs au système billettique, les fluides, les vérifications techniques annuelles, contrats de maintenance et de réparation, les fournitures, les taxes ...

Le Chapitre 70-Produits des services (54K€ HT) et des domaines comportera :

-les recettes relatives au stationnement et abonnements. A noter que la collectivité a minoré volontairement la fréquentation attendue pour ne pas conduire à une surestimation des recettes sur une première année d'exercice.

Le parking souterrain sera mis à disposition du budget annexe par le biais d'un compte de liaison (comptes 181*). Il est attendu plus de précisions du comptable public sur l'incidence de l'ensemble des écritures comptables. Au regard de l'imputation comptable définitive de l'équipement (21318), il n'est pas attendu d'amortissements de l'équipement en tant que tel.

L'ensemble des prévisions budgétaires seront donc précisées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2025.

4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



V. Stratégie financière

4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'article 16 de la loi de finances prévoit que les collectivités territoriales contribuent à l'effort du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il est ainsi attendu une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 0.45 à 0.5 points inférieure à l'inflation estimée.

Pour rappel, l'évolution attendue en % est la suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028
IPC hors tabac PLF 2025	2.10%	1.80%	1.75%	1.75%	1.75%
Evolution encadrée	1.60%	1.30%	1.25%	1.25%	1.25%

	2024 + inflation	Budget prévisionnel 2025	Objectif 2026	Objectif 2027	Objectif 2028
Dépenses réelles de fonctionnement	42 899 860.90	43 457 559.09	44 000 778.58	44 550 788.31	45 107 673.17

La collectivité a pris connaissance de ces objectifs poursuivra ses efforts sur les années qui suivent.

En ce qui concerne, le budget annexe du parking souterrain, ces objectifs seront précisés après une année de réalisation.

VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune (Données novembre 2024)

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

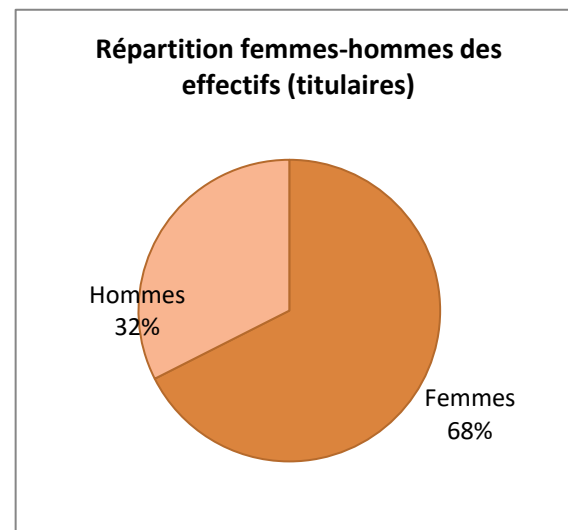
L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les titulaires, avec 68 % d'agents féminins au sein de la collectivité.

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	74	5	79
filière technique	50	65	115
filière animation	20	13	33
filière culturelle	7	2	9
filière sociale	17	0	17
filière médico-sociale	36	0	36
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	1	1
filière police municipale	2	13	15
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	206	99	305

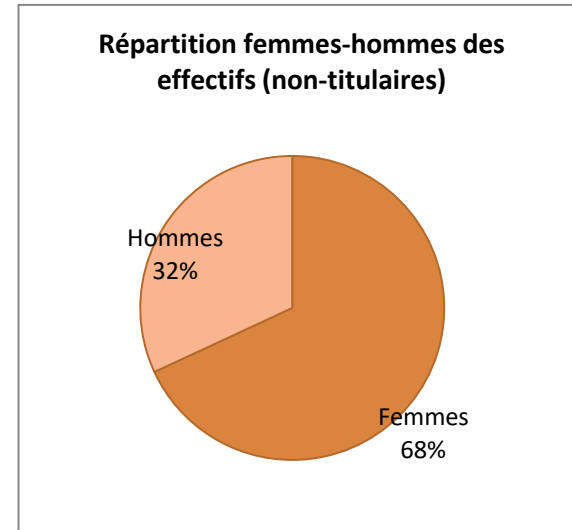


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les contractuels sur emplois permanents, avec 68 % d'agents féminins au sein de la collectivité.

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	30	9	39
filière technique	48	26	74
filière animation	32	20	52
filière culturelle	1	2	3
filière sociale	2	0	2
filière médico-sociale	14	0	14
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	3	4
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	128	60	188



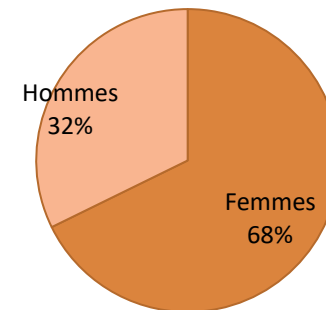
VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, tant pour les titulaires que pour les contractuels sur emplois permanents, avec 66 % d'agents féminins au sein de la collectivité :

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	104	14	118	88%	12%
technique	98	91	189	52%	48%
animation	52	33	85	61%	39%
culturelle	8	4	12	67%	33%
sociale	19	0	19	100%	0%
médico-sociale	50	0	50	100%	0%
médico-technique	0	0	0	0%	0%
sportive	1	4	5	20%	80%
police municipale	2	13	15	13%	87%
incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	334	159	493	68%	32%

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)

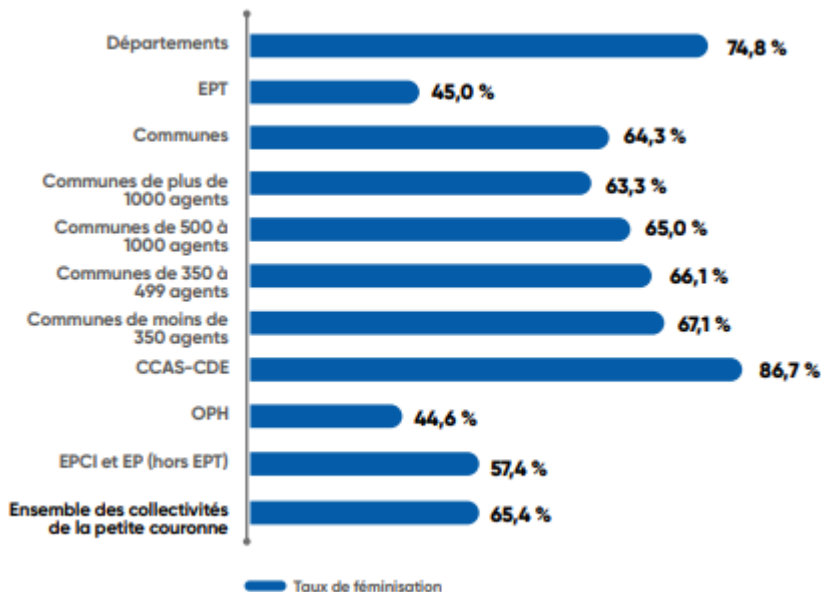


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Une féminisation qui correspond à la répartition au sein de la petite couronne, et supérieur du niveau national :

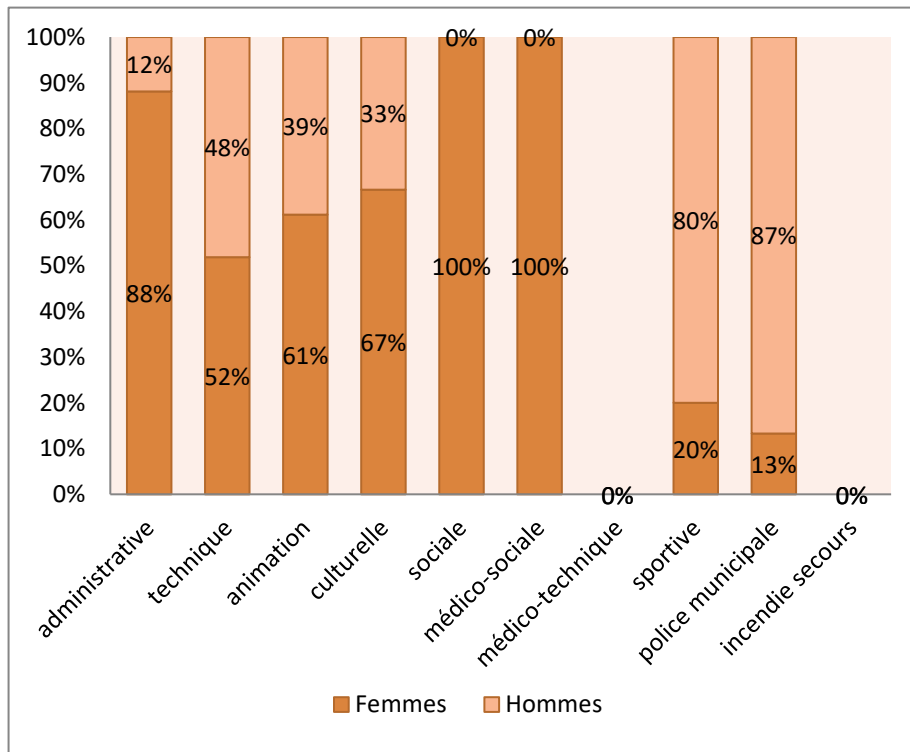
Répartition par genre des agents des collectivités de la petite couronne




**1 009 800 AGENTS
DANS LES COMMUNES**
61 % de femmes

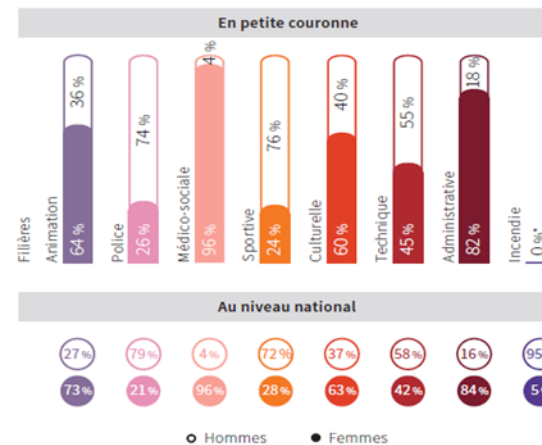
VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune



► Une faible mixité des filières

Répartition par genre selon la filière



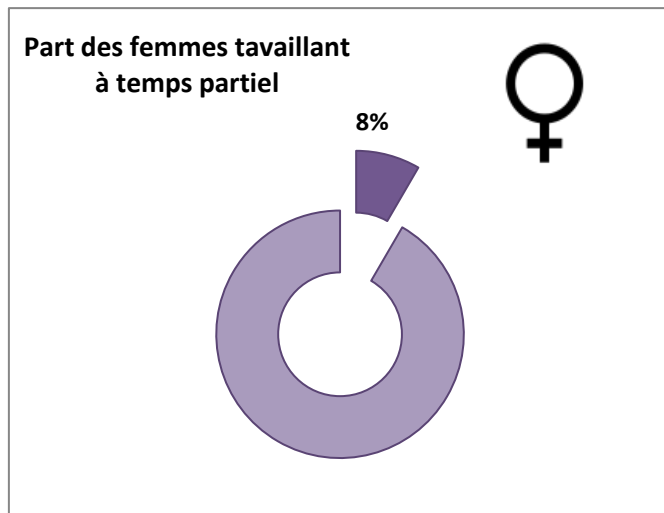
* La filière incendie n'est pas représentée en petite couronne

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

- ▷ 100 % des demandes de travail à temps partiel concernent des femmes.

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	3	0
	Temps complet	40	10
	Total	43	10
Catégorie B	Temps partiel	12	0
	Temps complet	70	25
	Total	82	25
Catégorie C	Temps partiel	13	0
	Temps complet	196	124
	Total	209	124
Total toutes catégories	Temps partiel	28	0
	Temps complet	306	159
	Total	334	159

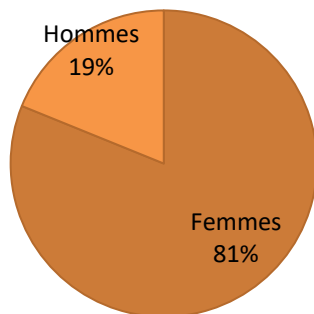


VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

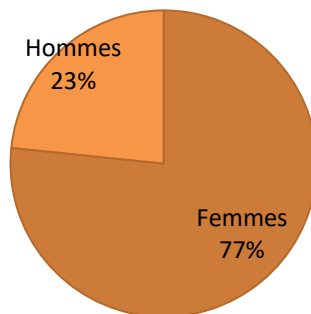
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

▷ Répartition par catégories

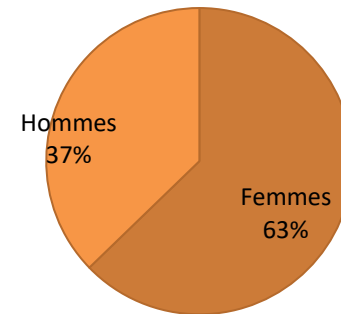
Catégorie A



Catégorie B



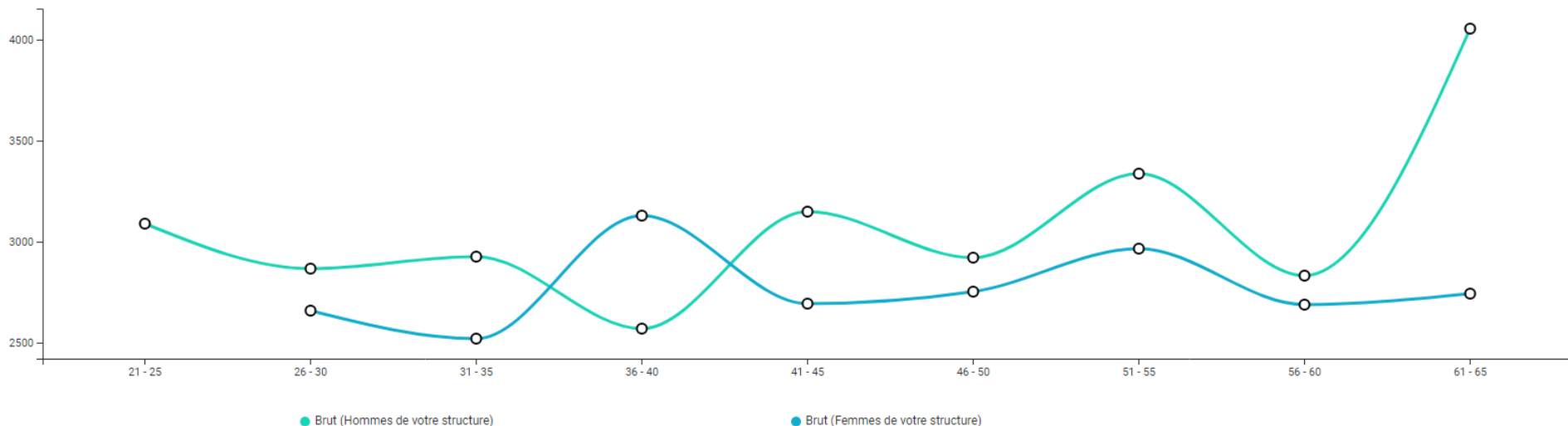
Catégorie C



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

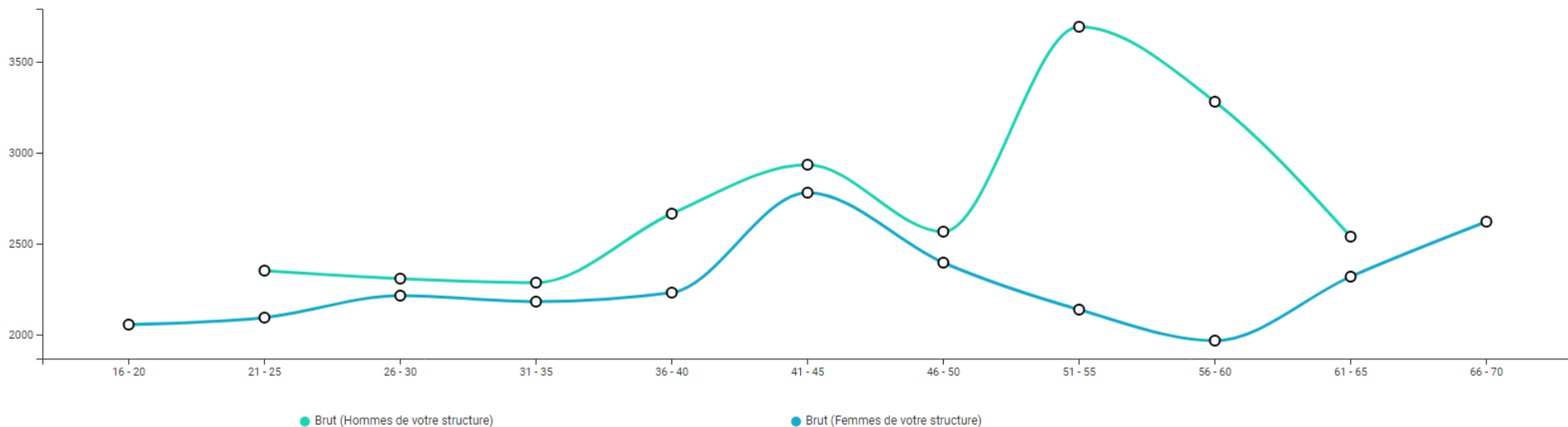
Comparaison des espérances de rémunération Femmes / Hommes du profil Titulaire CNRACL en Janv. 2024



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Comparaison des espérances de rémunération Femmes / Hommes du profil Contractuel indiciaire mensualisé en Janv. 2024



2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune



VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Les actions indiquées ci-après illustrent la volonté municipale en matière de mixité, ces dernières sont détaillées dans les pages qui suivent :

ACTIONS	2022		2023		2024	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Cours de Français (portage EPT-DEFI)	123	5	126	4	122	7
Parenthèse famille	300	80	280	30	450	235
Actions convivialité	613	495	782	342	823	331
Chantiers Éducatifs	0	12	4	14	6	21
Programmation Violences Faites aux femmes	940 femmes -260 hommes		242	25	423	27

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Cours de français : A travers l'apprentissage du français, il s'agit de donner les bases pour permettre aux stagiaires d'avoir une autonomie dans la vie quotidienne et d'impulser une ouverture d'esprit vers la société française. Les horaires sont adaptés plus particulièrement au rythme des mères de famille et de leurs obligations familiales.

Parenthèse famille : Proposer une semaine d'actions aux familles montfermeilloises afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valoriser les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

Actions convivialité : Les actions de « convivialité » vise à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire.

Chantiers éducatifs : Cette action répond aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2 Programmation autour des violences faites aux femmes 2024 :

- Exposition sur le droit des femmes le 21 février 2024 avec l'association des Perri' elles
- 8 mars 2024 : Journée Internationale des droits des femmes : après midi débat autour du sujet des « femmes inspirantes » avec les collégiens
- Lancement du quatrième magazine LE MAG'VIOLENCES intitulé « Emprise avec le Réel » publié à 12 500 exemplaires en toutes boîtes aux lettres.
- Actions de sensibilisation envers les publics – théâtre Forum avec la troupe Ivolve : collégiens, stagiaires des cours de français et ASL

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.3 Mixité homme, femme sur les actions de la Ruche Numérique

ACTIONS	2022		2023		2024	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Adhésions ruche numérique	96	25	115	36	285	88
Médiations numériques	68	12	79	23	380	120
Formations numériques	93	17	95	14	75	10
Action de prévention/sensibilisation numérique (E-sport)	0	0	8	122		

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.5 Bilan de la fréquentation de quelques services municipaux

Service Archives et Documentation : Recherches d'administrés, de généalogistes, chercheurs, étudiants et personnel communal :

2021 : 45 % d'hommes et 55 % de femmes

2022 : 37 % d'hommes et 63 % de femmes

2023 : 21.71 % d'hommes et 78.29 % de femmes

2024 : 27% d'hommes et 73 % de femmes

Journées du Patrimoine : Participations des élus, agents communaux, prestataires, association –

2021 : 25 % d'hommes et 75 % de femmes

2022 : 30 % d'hommes et 70 % de femmes

2023 : 28 % d'hommes et 72 % de femmes

2023 : 29 % d'hommes et 71 % de femmes

Développement urbain :

2021 : 389 femmes et 488 hommes

2022 : 202 femmes et 259 hommes

2023 : 153 femmes et 263 hommes

2024 : 175 femmes et 277 hommes

Demande d'autorisation d'urbanisme:

2021 : 31 femmes et 130 hommes

2022 : 39 femmes et 135 hommes

2023 : 48 femmes et 112 hommes

2023 : 50 femmes et 116 hommes

Permis de louer :

2021 : 55 femmes et 179 hommes

2022 : 138 femmes et 221 hommes

2023 : 63 femmes et 139 hommes

2024 : 75 femmes et 168 hommes

Déclaration d'intention d'aliéner : 53 femmes et 56 hommes en 2024

Performance Habitat : 132 femmes et 62 hommes

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.5 Actions en matière de politiques éducatives 2024

Accompagnements scolaires :

Fille : 85

Garçon : 101

2 Séjours

Enfance :

Fille : 17

Garçon : 21

Accueil périscolaire:

Fille : 656

Garçon : 701

Accueil extrascolaire :

Fille : 621

Garçon : 655

DEMOS :

Fille : 10

Garçon : 4

CMEJ :

Fille : 20

Garçon : 9

Portes ouvertes/ soirées :

Femme : 255

Homme : 159

Projets transversaux (culture) :

Fille : 32

Garçon : 19

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.6 Les actions ci-dessous illustrent le bilan en matière de mixité dans les actions consacrées aux politiques sportives

	Nombre	Femme	Homme
E.M.I. S	45	24	21
Gymnastique SENIORS	46	38	8
Stages sportifs	126	39	87

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.7 Actions en matière de politiques culturelles 2024

Défilé des Cultures et Création

Femmes : 239
Hommes : 47

Ciné-débat

Femmes : 75
Hommes : 175

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20241218-DEL2024_12_192-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024